

SEEDRANOVA
REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE – 17/04/2025 – MABLY

RETRANSCRIPTION DE L'ENREGISTREMENT AUDIO

Introduction par Monsieur Maurice GIROUDON / Commissaire-Enquêteur :

Bonsoir à tous.

Bonsoir Mesdames, bonsoir Messieurs.

Si vous voulez bien vous installer, je pense qu'on ne va pas tarder de commencer. On ne va peut-être pas laisser s'écouler le quart d'heure Roannais parce que je suppose qu'il y a un quart d'heure Roannais aussi, comme il y en a dans toutes les communes. Donc il y a quelques places devant.

N'hésitez pas à vous avancer parce que vous verrez beaucoup mieux la projection qui va être effectuée. Je voudrais que...Je vous en prie, entrez, messieurs-dames. Venez vous installer, il y a quelques places sur l'avant.

Maintenant que je pense à peu près que tout le monde est installé, nous allons commencer.

Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue et vous remercier de votre présence pour cette réunion publique qui fait partie de la toute première phase de la consultation du public qui a démarré depuis le 4 avril.

Je voudrais dans un premier temps aussi vous préciser que les échanges que nous allons avoir vont être enregistrés.

Donc je vous demanderai effectivement de bien parler lorsque vous avez le micro pour que nous puissions restituer ensuite tout ce qui se dira au cours de cette réunion.

Je profite de ce début de réunion aussi pour remercier de sa présence M. le Maire de Mably, M. Eric Peyron, qui est ici au 1er rang, qui a mis cette salle à notre disposition.

Et puis je remercie aussi de sa présence Mme Martine Marechet, qui est à côté de moi, qui est, elle, commissaire enquêteur suppléante ou commissaire enquêtrice suppléante sur cette consultation.

Pour débiter, je vais vous présenter les intervenants sur cette réunion.

Tout d'abord me présenter, moi je suis commissaire enquêteur, auprès du tribunal administratif de Lyon. C'est-à-dire que les commissaires enquêteurs, nous sommes nommés par le tribunal administratif. Nous sommes autonomes et indépendants. Nous sommes indépendants du porteur de projet. Nous sommes indépendants aussi des autorités de l'Etat ou des collectivités locales. Et nous sommes là pour conduire la consultation du public et essentiellement recueillir tous les avis du public pour pouvoir les restituer et en faire un rapport à la fin de la consultation. Ce rapport est remis à la préfecture avec des conclusions

motivées.

Donc je vous ai expliqué brièvement ma mission, si vous voulez en savoir plus sur la mission des commissaires enquêteurs, pour les personnes qui ne peuvent accéder facilement au site qui est dédié pour cette consultation, puisque cette consultation est une consultation par voie électronique essentiellement, Donc, vous verrez que sur la page d'accueil, il y a un petit renvoi qui vous explique effectivement quel est le rôle du commissaire enquêteur dans tous les détails. Parce qu'il y a quelques personnes qui m'ont posé des questions à l'entrée, donc, je les invite à aller voir plus de détails s'ils le souhaitent.

Je voudrais aussi vous présenter maintenant les intervenants au cours de cette réunion.

En dehors de moi, effectivement, il y aura d'abord les intervenants de l'organisme concédant, qui est le SEEDR, qui est le Syndicat d'études et d'élimination du déchet du Roannais, qui est représenté par M. Jean-Yves Boire, qui est ici à la table, et Mme Harmony Gras, qui est la directrice générale du SEEDR, M. Jean-Yves Boire est le président du SEEDR.

Et ensuite interviendront aussi, bien sûr, le délégataire et pétitionnaire qui est la société, la SAS SEEDRANOVA, donc qui est une société de projets détenus à 100% par 3WAYSTE.

Et donc interviendront probablement successivement M. Fabien Charreyre qui est le président fondateur de 3WAYSTE, M. Hugo Rechter, qui est le responsable développement, et Mme Auriane Gigot, qui est responsable études et environnement.

Pour cette petite partie d'introduction, je vais vous résumer rapidement les objectifs de la réunion. Le premier objectif de la réunion, c'est de vous fournir toutes les modalités de la consultation (je vais rentrer un petit peu plus dans le détail par la suite), ensuite, le deuxième objectif, c'est de vous présenter le projet, d'une part avec la partie du contrat de concession et d'autre part, la partie vraiment de l'installation SEEDRANOVA, et enfin, un des objectifs, bien sûr, principaux, c'est d'avoir un temps d'échange entre vous et toutes les personnes qui sont là, qui vont pouvoir répondre au mieux aux questions que vous posez d'ores et déjà.

En ce qui concerne, j'espère que vous voyez un petit peu, parce qu'on est un peu à contre-jour.

Où trouver les informations ?

De nombreuses personnes ont déjà trouvé le lien pour aller sur le site dédié au projet. Essentiellement, la majorité de ce qui va se passer au cours de cette consultation sera retranscrite fidèlement sur ce site. Donc le site, vous avez l'adresse ici, mais si vous ne la voyez pas, vous pouvez la retrouver et on vous la précisera par ailleurs. Elle est sur toutes les affiches et en particulier sur l'affiche qui se trouve à la mairie de Mably, à l'extérieur de la mairie, accessible, et sur le site aussi d'implantation du projet.

Vous pouvez aussi vous informer sur le projet en allant consulter le dossier. Bien sûr, il y a un dossier numérique qui est sur le site, mais il y a aussi un dossier papier qui est accessible au public et qui est en mairie de Mably.

Je vous ai amené mon exemplaire du dossier. Vous voyez que c'est un exemplaire très, très volumineux. Donc je me doute que c'est délicat de rentrer dans le détail de tout ce dossier.

Si certaines personnes veulent effectivement s'informer sur le projet, moi je leur conseille d'aller voir en priorité deux pièces du dossier qui font à peu près chacune une trentaine de pages seulement : c'est la note de présentation non technique, c'est la pièce numéro 2 du dossier et la pièce numéro 6 du dossier qui est le résumé non technique de l'étude d'impact. Je pense que ça donne une première approche résumée et accessible à la majorité des personnes en ce qui concerne le projet.

Enfin, si vous souhaitez des informations et demandez des informations plus précises sur certains points du projet, vous pouvez vous adresser directement au travers d'une adresse mail qui est aussi précisée sur le site, qui est contact@seedranova.fr. Vous vous adressez directement à M. Rechter et à Mme Gigot, qui sont les responsables du projet et qui apporteront des réponses aux questions que vous vous posez.

Après, juste un petit mot pour vous dire comment sont mises à jour les informations. Sur ce site, vous allez trouver d'abord le projet, vous allez trouver toutes les contributions du public. Il y en a déjà 150 à peu près, c'est-à-dire que nombreuses personnes se sont exprimées d'ores et déjà. Ensuite, vous trouverez des réponses à ces observations, à ces contributions qui ont été apportées. Ces réponses seront fournies par le porteur de projet et par la société qui va mettre en place l'installation.

D'autre part, vous trouverez aussi sur ce site, et vous avez d'ores et déjà un certain nombre de documents qui y sont, c'est l'avis des collectivités qui y sont consultées, et en particulier l'avis de l'autorité administrative qui devrait arriver d'ici quelques temps.

Dans le tableau du bas, j'ai essayé de préciser, normalement, on attend l'avis de l'agence régionale de santé et la direction régionale des affaires culturelles pour le 12 avril. Il y en a une qui est déjà arrivée et qui est sur le site, qui est celle de la DRAC. Par contre, l'avis de l'agence régionale de santé, elle est imminente, elle va être mise en ligne demain ou plus tard.

Ensuite va arriver un document qui est aussi très important, c'est l'avis de l'autorité environnementale. Ce document, effectivement, donne l'autorité des services de l'État et en particulier de la direction régionale qui s'occupe de l'environnement sur ce projet.

Prenez votre temps pour aller consulter ces documents.

Ce sont des documents importants parce que les services de l'État analysent tout le projet et effectivement font part de toutes leurs questions et de tout leur avis, parce que c'est vraiment un avis, sur ce sujet.

Ensuite, il y aura bien sûr aussi l'avis de toutes les communes environnementales qui sont consultées sur le projet, c'est-à-dire de la commune de Mably, de Roanne, de Perreux, de Vougy et de Riorges, et enfin, bien sûr, l'avis de Roannais Agglomération.

Comment participer ?

Pour participer, vous avez compris que la voie principale, c'est d'aller sur le site de la consultation du public. Vous pouvez contribuer sur un registre dématérialisé, c'est-à-dire que vous pouvez mettre vos observations directement sur ce registre. Vous verrez, c'est très simple. Lorsqu'on rentre sur le site, on trouve très vite comment pouvoir mettre une contribution, un avis ou une question.

Ensuite vous pouvez aussi envoyer un mail à l'adresse seedranova@mail.registre-numerique.fr. Ça permet de correspondre directement par mail si vous souhaitez cette voie-là.

La troisième voie possible, c'est d'envoyer un courrier à la préfecture. Donc vous pouvez envoyer un courrier postal, un courrier papier à la sous-préfecture de Roanne. Donc à mon attention, puisque ces courriers me sont destinés à moi et non pas à d'autres personnes dans un premier temps.

Et donc tout ça, ça sera mis en ligne sur le site pour que tout le public ait l'information sur les questions qui sont posées et les réponses qui sont apportées.

Et enfin, vous pouvez me rencontrer au cours d'une permanence qui se déroulera en mairie de Mably le 4 juin. J'ai placé cette permanence assez loin dans la consultation, mais effectivement, ce que je vais faire pour cette permanence, ce qu'il faudra, c'est prendre des rendez-vous, parce que je vois qu'il y a de nombreuses personnes qui sont intéressées par le projet.

Donc on sera obligé de prendre des rendez-vous.

Si jamais la permanence qui est prévue ce jour-là et qui ne dure que trois heures ne suffit pas pour toutes les personnes qui veulent prendre un rendez-vous, je planifierai une autre permanence ou des moments de rendez-vous plus spécifiques pour les personnes qui en auront émis le besoin.

Et enfin, la dernière voie, effectivement, pour participer, c'est de participer aux réunions publiques, à celles de ce soir et à celles qui auront lieu en clôture de la consultation du public, ce qui se déroulera le 23 juin.

Pour l'instant, elle est prévue dans une autre salle de Mably.

Mais bon, en fonction de l'assistance, peut-être qu'on reviendra dans cette salle ou dans une salle qui permet d'accueillir tout le monde, parce que l'autre salle à Mably ne permet d'accueillir que 100 personnes.

Là, je pense qu'on doit dépasser légèrement la centaine.

Voilà. Donc voilà, j'en ai fini de mon côté sur la première partie d'introduction.

Je vais maintenant passer la parole à M.Boire, le président du syndicat d'études et d'élimination du déchet des Roannais, qui va vous présenter le pourquoi du projet.

À l'issue de cette première partie de la présentation, nous aurons un premier temps de questions-réponses sur cette partie.

Ensuite, on présentera de façon plus détaillée, plus technique, je dirais, le projet en lui-même, qui sera fait par la société SEEDRANOVA.

M. Boire, c'est à vous.

SEEDRANOVA
REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE – 17/04/2025 – MABLY

RETRANSCRIPTION DE L'ENREGISTREMENT AUDIO

Présentation par Monsieur Jean-Yves BOIRE / Président du SEEDR :

Merci.

Mesdames, messieurs, je vais parler doucement.

Donc, mesdames, messieurs, bonsoir.

Effectivement, je suis Jean-Yves Boire, maire de Perreux, le village à côté, et président du SEEDR.

Alors la 1^{ère} partie de ma présentation, ça va consister déjà à expliquer un petit peu comment est organisée sur le Roannais la gestion de nos déchets.

Donc le SEEDR, qu'est-ce que c'est ?

C'est un syndicat d'études et d'élimination des déchets qui travaille donc pour 5 collectivités.

Ces 5 collectivités, c'est pays de Charlieu-Belmont, donc Charlieu-Belmont Communauté, c'est COPLER, Vals d'Aix et Isable, Pays d'Urfé et Roannais Agglomération, qui en est quand même le gros morceau.

Donc les collectivités en question, donc les communautés de communes, communautés d'agglomération, ont la compétence de la collecte des déchets.

Ce sont ces collectivités qui vont organiser la collecte en porte-à-porte, l'organisation des déchetteries.

Tout ce qui est collecte, c'est la compétence et la responsabilité de chacune des communautés de communes, communautés et des agglomérations.

Ensuite, pour le traitement, en 1995, il a été décidé de mettre en place un syndicat pour étudier déjà les possibilités de mutualisation, pour essayer de regrouper des collectivités de façon à massifier et avoir une... une plus grande cohérence par rapport au traitement des déchets.

C'est en 1995 que ce syndicat a été créé et nous sommes missionnés justement par chacune de ces collectivités pour les accompagner et assurer le traitement de l'ensemble des déchets.

Cet ensemble de déchets, c'est quelque chose qui est conséquent.

De mémoire, c'est environ 17 ou 18 marchés différents qui vont permettre d'aller chercher chacun donc

des déchets qui sont collectés pour les traiter le mieux possible.

Donc ces collectivités, ça représente en tout 104 communes. Et donc chacune des collectivités a des délégués qui viennent siéger au bureau du... Pas au bureau, mais au conseil syndical, au comité syndical du SEEDR. Et ce sont 16 personnes qui représentent les collectivités en question.

Donc on se réunit évidemment régulièrement de façon à prendre des décisions, à entendre, parce que nous, nous sommes missionnés par ces intercommunalités, entendre donc évidemment les besoins de chacun.

Alors il y a un lien entre les élus du SEEDR et évidemment les élus des collectivités en question. Mais il y a aussi un lien très étroit entre les techniciens, les services, les techniciens du SEEDR et les techniciens de chacune de ces collectivités, de façon à être le mieux en phase possible pour apporter le meilleur service.

Alors, nous, au niveau du syndicat, on doit répondre à cette exigence et donc aux besoins de chacune des collectivités qui sont représentées par le représentant délégué et par, évidemment, le président de chacune de ces associations.

Au niveau des déchets qui concernent le projet en question, je vais vous présenter un petit peu la répartition de ce que l'on trouve dans notre bac violet, le bac qui part aujourd'hui à l'enfouissement.

Cet enfouissement se fait sur le site de Gaia. Le site de Gaia, c'est à Cusset, pas très loin de Vichy.

On a une co-maîtrise d'ouvrage d'un ISDND, un centre d'enfouissement, avec Vichy Communauté et le SEEDR, pour gérer ce centre d'enfouissement.

Alors, l'évolution de la législation. Il y a eu la loi de transition énergétique de 2015, août 2015, et ensuite la loi AGECL de 2020, qui nous oblige à aller vers une nette amélioration de la gestion de nos déchets.

Un, par la diminution de l'enfouissement. Et l'objectif, c'est de diminuer par deux, donc l'enfouissement horizon 2025, donc là on y est, par rapport à une référence qui était de 2010.

Donc ça, c'est l'enfouissement. Au niveau de ce centre d'enfouissement, on s'aperçoit que pour diminuer cet enfouissement, il y a plusieurs leviers sur lesquels on peut jouer.

Les 1ers leviers qui ont été activés, c'est évidemment essayer de sensibiliser et d'aller vers le zéro déchet. Mais ça, c'est évidemment compliqué.

Mais de sensibiliser les consommateurs et chacun, donc des habitants de notre secteur et de notre intercommunalité, de façon à essayer de diminuer au maximum la quantité de déchets produits et cette quantité de déchets qui partent à l'enfouissement. Donc, diminution des déchets, c'est un objectif.

Et ensuite, essayer déjà aussi, pour les déchets qui sont produits, de mieux les trier. Donc, toutes les collectivités ont évolué et on s'est aperçu que, sur les dernières années, il y avait une baisse assez conséquente, mais on est encore très loin, évidemment, du zéro enfouissement.

Alors quelques chiffres.

Simplement, depuis que les communautés de communes et communautés de l'amélioration ont fait vraiment de gros efforts, on voit une baisse quand même. En 2022, on a enfoui sur le centre du Cusset 35 600 tonnes de déchets, en 2023, 30 000 tonnes et en 2024, 28 000.

Donc on sent que tous ces efforts payent, mais on se retrouve encore... Imaginez le nombre de semi-remorques que ça fait quand même. 28 000 tonnes par an, ça fait de la masse.

Alors maintenant, il faut qu'on comprenne qu'est-ce qu'on a dans cette partie qui va à l'enfouissement. Donc là, on a fait ce qu'on appelle régulièrement des caractérisations. Donc les caractérisations, c'est quelque chose qui nous permet d'aller voir de façon normée.

Donc on va faire des prélèvements dans les bennes OM à certains moments. Et ça, c'est quelque chose qui est fait par des entreprises qui sont spécialisées. Et on va prélever et voir un petit peu tout ce qui se trouve dans la poubelle. Ce n'est pas une opération qui est forcément très agréable, mais on le fait. Ces entreprises le font, le font très bien, et ça nous permet de voir un petit peu ce que l'on trouve dans nos poubelles.

Alors, qu'est-ce qui part aujourd'hui à Cusset en enfouissement ? C'est ce que vous avez ici.

Alors, on a fait cet outil pédagogique qui permet de voir, et vous l'avez aussi ici, donc au niveau des tonnages.

Vous avez donc sur ce qui parle à l'enfouissement, on a encore des déchets ici qui ne devraient pas s'y trouver, c'est-à-dire qu'il y a encore énormément d'erreurs de tri.

Ça s'est nettement amélioré.

Mais il n'empêche qu'on trouve encore pas mal d'erreurs de tri.

Donc qu'est-ce qu'on trouve ?

On trouve du biodéchet, donc des déchets de repas.

On trouve encore malheureusement, malgré la mise en place des bacs jaunes, malgré tous les efforts qui ont été faits, on trouve encore des déchets recyclables type emballage.

On trouve des déchets un petit peu spécifiques qui ne devraient surtout pas y être, les piles et tout ça. C'est inévitable, on en a encore.

Et enfin, aujourd'hui, ce qu'on considère comme résiduel, ça correspond à grosso modo 40% de la masse qui est enfouie. Donc, on peut considérer que par les erreurs de tri encore, on a 60% des déchets qui sont enfouis, qu'ils ne devraient pas l'être.

C'est un constat.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Alors on est plutôt pas mal placé dans le Roannais, mais il n'empêche que ça fait encore des milliers de tonnes qui ne devraient pas aller à l'enfouissement.

Autre sujet et autre point, c'est que dans la partie résiduelle aujourd'hui qui devrait aller à l'enfouissement, les 40%, Là, à l'intérieur, on a encore des produits valorisables.

Ces produits valorisables, qu'est-ce que c'est ?

C'est de l'acier, c'est du cuivre, c'est des métaux, c'est du papier, c'est du carton, c'est du plastique. C'est toutes ces choses-là qui ne sont pas catalogués ici, donc on n'a pas le droit de mettre dans le bac jaune, mais qui ont quand même une valeur et qu'on a intérêt à aller chercher.

Donc, voilà, on nous a missionnés pour trouver des solutions, un, pour répondre déjà à la réglementation, et puis deux, pour essayer, effectivement, d'aller chercher tout ce que l'on peut là, à l'intérieur, de façon à pouvoir récupérer de la matière pour le recyclage, et puis tout ce qui peut avoir une valeur Et ce qui peut avoir une valeur, c'est ce qui a un pouvoir calorifique, ce qu'on appelle des CSR, Combustible Solide de Récupération.

C'est quelque chose qui commence à circuler et on a quelques informations et on va essayer d'expliquer bien de quoi il s'agit.

C'est tout ce qui possède un pouvoir calorifique et qui permet de faire un carburant qui soit normé, qui puisse alimenter des chaudières.

Donc les collectivités nous ont missionné pour essayer de trouver des solutions et on a donc lancé un marché donc des études d'abord alors c'est pas si vous voyez mais on a commencé à réfléchir à la question en 2017 donc 2017 c'est pas c'est pas hier et c'est quelque chose qui est très long c'est pas sorti du chapeau avant hier matin c'est quelque chose donc qui est étudié déjà depuis pratiquement 8 ans aujourd'hui.

Et si le projet se met en place comme prévu avec un fonctionnement et une mise en route en 2027, c'est 10 ans d'études et de réalisation avant que l'outil puisse être opérationnel.

Donc, c'est quelque chose qui est long et qui est issu, évidemment, d'études approfondi. C'est pas fait comme ça à la légère.

Alors quand je dis que c'est pas fait à la légère, ça veut dire qu'on est accompagné. Moi, je ne suis qu'un élu. Je ne suis pas spécialiste de ce genre de sujet. On commence évidemment à connaître un petit peu, mais on n'est pas des spécialistes. Donc on s'entoure de toutes les compétences voulues. Donc, nous avons des experts techniques. Nous avons des experts financiers et enfin des experts juridiques qui nous permettent et qui nous suivent en permanence de façon à veiller à ce que les projets qui se sont présentés, qui ont été étudiés, soient déjà conformes, soit techniquement valables et puis ensuite économiquement qui tiennent la route.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Donc, ça a démarré en 2017.

Ensuite, toutes ces études nous ont amené à aller vers une solution qui consiste à dire tout ça, au lieu de le jeter, on va récupérer tout ce qui est récupérable. D'accord ?

Donc, on a lancé un marché dans ce sens-là. Et donc, on a des professionnels et des prestataires qui se sont positionnés pour nous dire, nous, on est capables de faire ça, on est capables de faire ça, on est capables de proposer ça. C'est en 2021 qu'on a lancé ça. Ensuite, les prestataires ont répondu. Donc on a étudié, évidemment, au cas par cas, toutes les propositions qui ont été faites. Et le choix s'est reporté sur la société 3WAYSTE.

Et donc ça s'est fait officiellement Je vais vous donner la date précise. Donc, on a eu un comité syndical le 5 mars de cette année où, à l'unanimité, les représentants de toutes les collectivités ont effectivement choisi l'entreprise et le prestataire 3WAYSTE pour répondre à notre projet.

Tout à l'heure, évidemment, la société et les membres de cette société vont vous présenter techniquement comment ça va s'organiser et comment c'est fait. Nous, on va les missionner et on va les suivre. On a été accompagnés jusque-là par des experts et on le sera jusqu'au bout.

On va l'être tout au long de la mise en place de l'outil, on va l'être à la mise en route de l'outil jusqu'à ce que l'outil ait un rythme de croisière parce que nous ne sommes pas spécialistes sur tous les sujets. Donc nous serons toujours accompagnés de spécialistes techniques, financiers et juridiques.

Que dire d'autre ?

Alors, oui, on est accompagné d'experts. Le SEEDR pilote désormais les travaux. On vous l'a expliqué, on est accompagné pour ça. Donc, au niveau des services du SEEDR, nous avons trois personnes qui travaillent pratiquement à temps plein. On a une directrice et puis des élus qui représentent le bureau, donc l'exécutif, le bureau et les délégués.

Alors pourquoi cette entreprise et pourquoi ce site ?

Parce que je sais qu'effectivement, on a eu des retours, il y a eu des discussions. Donc pourquoi ce site et pourquoi cette entreprise et pourquoi ce projet surtout ?

Alors pourquoi ce site ?

À un moment donné, il a fallu se poser la question de cet outil industriel.

Où allons-nous le positionner ?

Pour positionner un outil comme celui-ci, il faut prendre en considération deux éléments principalement, enfin même trois.

Premier élément, c'est que l'urbanisme, le règlement d'urbanisme des parcelles qui ont été sélectionnées, correspondent à ce type d'activité industrielle.

Donc, ça, c'était un premier point.

Donc ça, ça va nécessiter ça nécessite un dépôt de permis et ça nécessite donc une autorisation de construire. Donc ça, c'est un premier point.

Deuxième point, ça nécessite une autorisation environnementale.

C'est ce qui est en cours.

Et cette consultation publique permet effectivement d'y participer et d'essayer de tirer des conclusions par rapport à ça.

Et puis, un troisième point qui est essentiel, c'est le positionnement géographique par rapport au transport des déchets. Donc, on définit ça en mathématiques. On appelle ça un barycentre, c'est à dire qu'il y a les 30 et quelques mille tonnes de déchets qui vont être traités dans cette unité.

Il va falloir éviter le plus possible de les promener pour rien sur la route.

Donc on réfléchit à un positionnement géographique sur le secteur et on essaye de voir qu'est-ce qui peut correspondre le mieux possible à cette exigence.

Donc les 3 combinés, il en est ressorti qu'il y avait 2 emplacements qui paraissaient bien adaptés pour ça.

Les 2 étant assez proches, on en avait un sur le secteur de Valmy et un sur le secteur de la zone de Bonvert.

C'est le secteur de la zone de Bonvert qui a été retenu, tout simplement, parce que c'est celui qui présentait tous les éléments et tous les voyants étaient ouverts pour ce secteur-là, que ce soit au niveau de l'urbanisme, que ce soit au niveau des règlements, que ce soit aussi au niveau du baril centre, par rapport au déplacement des véhicules.

L'autre projet qui était à Valmy, je pense que vous connaissez un petit peu le Roannais, c'était de se situer sur le site de l'ancienne chaufferie de l'arsenal de Giat.

Et là, il y avait 2 contraintes, pratiquement 3, mais 2 contraintes majeures qui ont fait que ça n'a pas pu se faire sur cette parcelle-là.

Une contrainte liée au réseau d'assainissement qui, à cet endroit, regroupe... Il y a une espèce de nœud qui regroupe de l'assainissement pour conduire une partie de l'assainissement du Roannais à la station d'épuration.

Donc c'était un 1er point.

Et puis 2e point technique qui était vraiment... problématique pour poser ce genre d'équipement, c'est une ligne très haute tension.

Je ne sais pas si vous l'avez en mémoire, mais on a une ligne de très haute tension qui traverse cette parcelle-là.

Donc pour ces 2 raisons essentielles, déjà, techniquement, c'était pas possible de mettre ce type

d'équipement parce que c'est un équipement qui prend de la place et qui nécessite d'avoir une parcelle qui soit suffisamment bien organisée.

La parcelle de Bonvert, qui a été retenue, présente tous les éléments qui nous ont permis de la choisir, son positionnement géographique par rapport au déplacement et un règlement d'urbanisme qui est adapté pour ce type d'activité.

Alors, maintenant, pourquoi on a choisi ce process ? Ce process, il a été choisi pour différentes raisons. Première raison, la qualité technique.

Donc, ça, c'est quelque chose qui a retenu l'attention des jurys qui ont émis leur avis pour choisir cet équipement.

Donc, c'est un principe de bâtiment fermé, alors ça, l'entreprise expliquera mieux que moi, mais quand même, nous, c'est ce qui nous a permis de faire le choix avec les membres des collectivités.

Donc un bâtiment fermé avec un vidage et une évacuation des produits qui se passent intégralement dans un bâtiment qui est conditionné en dépression, c'est-à-dire que rien ne sort de ce bâtiment pendant que le tri se fait.

La présence ou la durée de la présence des déchets dans cet équipement est relativement courte.

Je ne suis pas spécialiste pour vous le dire, mais on vous l'expliquera.

Ca, c'est un 1^{er} point qui nous a fait pencher pour cet équipement.

2^e point important, c'est qu'il n'y a aucun rejet.

Donc ça, c'est important.

Il faut bien en avoir conscience.

On l'expliquera techniquement.

Il n'y a pas de rejet par rapport.

Et ça, c'était une exigence au niveau du cahier des charges.

Donc pas de rejet en extérieur de ce type d'équipement.

Qu'est ce qu'il ressort ?

Il rentre des OM, donc des ordures ménagères, et il ressort des produits triés et qui vont être évidemment évacués sur les sites où ils seront réutilisés.

Ensuite, Autre point qui nous a permis de prendre cette décision, c'est la performance.

Donc, la performance, je vous ai dit tout à l'heure, sur l'ensemble de la masse ici, on a un engagement d'une performance de 72 %, c'est-à-dire que sur ce qui part à l'enfouissement actuellement, il y aura vraiment de résiduels qui seront enfouis.

Il y a quand même une masse qui, pour l'instant, on est obligé d'éliminer.

Donc, 28% de cette masse là sera enfouie.

Le reste sera valorisé, soit valorisation matière, soit donc sous forme d'énergie avec un carburant, donc

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

le combustible solide de récupération qui va être alors ça, vous l'expliquerez, mais qui va être utilisé dans une autre région.

Pour l'instant, c'est pas assez. Il y a un contrat, mais je vous laisserai le soin d'expliquer ça.
Autre point qui nous a fait pencher pour le choix de cet équipement, c'est la maîtrise des coûts.
Ça, c'est quelque chose qui est important aussi.
Aujourd'hui, le traitement des déchets, surtout par l'enfouissement, mais on a aussi..
Vous connaissez, il y a d'autres moyens pour traiter les déchets ultimes.
C'est l'incinération, par exemple.
Il n'a pas été question de monter un incinérateur sur le Roannais. Et l'enfouissement.

Mais l'enfouissement de produits bruts où on enfouit encore de la matière qui a de la valeur, c'est quelque chose qui va être de plus en plus ciblé et de plus en plus taxé.

Donc aujourd'hui, pour avoir un ordre d'idée, quand même, on est en 2025, à chaque tonne enfouie, on paye une taxe sur la pollution de 65 euros.

Une tonne de déchet, c'est pas gros. Donc imaginez, sur 35 000 tonnes, la quantité, enfin, les taxes que l'on est amené à payer. Et ça, ça va aller en augmentant, inévitablement, parce que c'est le seul levier que l'État a pour nous obliger, collectivité, à essayer d'enfouir et de polluer, évidemment, le moins possible.

Donc, c'est aussi pour ça que cette que cette technologie et que cette entreprise a été retenue parce qu'on est vraiment dans une dans une position où on enfouira vraiment l'ultime de l'ultime.

28% actuellement, d'après les caractérisations que l'on a eues, qui vont aller à l'enfouissement.

C'est trop long. Deux mots.

Deux mots, simplement.

Autre point, il y a un engagement, circuit pédagogique, c'est-à-dire que c'est une installation qui sera ouverte, que l'on pourra visiter. Alors évidemment, on ne va pas rentrer les mains dans les poches comme ça, ça s'organise, mais c'est une entreprise qui va être... Un équipement qui sera ouvert de façon à ce qu'on puisse se visiter, qu'on comprenne comment ça marche et qu'on puisse, tout à l'heure, on parlait de la pédagogie auprès des jeunes, que les écoles puissent visiter.

Et enfin, dernier point, les bureaux du SEEDR vont déménager et seront sur site de façon à assurer le suivi et la surveillance permanente. Ce n'est pas du 24-24, mais sur les heures ouvrables. Donc, les équipements du SEEDR et les bureaux du SEEDR seront directement sur place.

Excusez-moi pour avoir été un petit peu trop long.

Monsieur Maurice GIROUDON :

*Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor
Peut contenir des erreurs ou des approximations
Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante*

Je vous en prie, M. Boire.

Donc je pense qu'on va passer à la présentation, maintenant, de l'installation proprement dite, à moins que vous ayez une question qui est vraiment ciblée sur ce que vient dire M. Boire.

Moi, je vous propose de passer à la présentation, parce qu'on est en train de dépasser le temps largement.

Je l'ai dépassé, moi, pour commencer, donc M. Boire aussi. Monsieur Charreyre, je vais vous confier le micro et je suis sûr que vous allez respecter le temps qui a été prévu.

Monsieur Fabien CHARREYRE – Président de 3WAYSTE et de SEEDRANOVA SAS :

Merci, M. le commissaire.

Mesdames, messieurs, bonsoir.

Fabien Charreyre, je suis le dirigeant de l'entreprise 3WAYSTE et du Groupe Vacher, sur lequel je reviendrai tout à l'heure.

Nous sommes ici avec vous ce soir dans un exercice démocratique et un devoir d'information.

Donc nous commençons par vous remercier d'être venus nombreux. Je sais que vous avez à cœur de vous informer. L'exercice veut que nous parlions d'abord, mais le temps vient ensuite de l'échange et des questions.

Il est très important.

Nous avons choisi, M. le président Boire a parlé de pourquoi, et nous avons choisi de passer au comment.

Comment réduire l'enfouissement ?

Et effectivement, je voudrais donner le cadre pour qu'on se comprenne bien.

Le cadre en France aujourd'hui, il est qu'on parle d'un bac de tri, d'un bac de collecte sélective et qui représente effectivement, que ce soit par sa couleur bac jaune en tant que poubelle, que ce soit par rapport volontaire, il représente effectivement 20% des tonnages.

La conséquence de ce 20 % des tonnages, c'est que ce qu'on appelle déchet résiduel, c'est 80 % des tonnages de quoi ? De ces matières qui rejoignent les poubelles après que nous consommons. Donc, en fin de compte, nous vivons, nous consommons, et à l'issue de cette consommation, dans la poubelle se retrouvent des matières, c'est notre point de vue, On les appelle déchets parce qu'ils sont en mélange.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Mais notre point de vue depuis longtemps est que ce sont des matières. D'ailleurs, si vous vous y prêtez une seconde, elles viennent d'où ? Elles viennent de la planète.

Donc toutes ces matières-là, on les a extraites quelque part, on les a transformées, on en a fait un produit, on en a fait aussi un emballage, et puis il a fini dans la poubelle. Comprenons-nous, 80% aujourd'hui des matières, après la consommation des ménages, finissent dans la poubelle dite résiduelle pour être éliminées en enfouissement ou en incinération.

Et donc nous, depuis très longtemps, chez 3WAYSTE, on a la conviction que pour que naisse une économie circulaire, il faut d'abord commencer par cesser ça. Il faut cesser d'éliminer et il faut tout trier. Je vais venir sur le tri et je veux rappeler à vous tous ici la hiérarchie des modes de traitement européens.

Et l'Europe nous dit avant tout la réduction, la réduction, la modération. Et on est donc tous concernés par ces notions-là, et c'est pour ça que je les rappelle. Ensuite, nous, on est dans le tri. C'est notre métier.

Et donc on vient proposer, comme l'a dit le président Boire, on vient proposer un centre de tri de nouvelle génération.

On va expliquer ensuite comment et pourquoi.

Un centre de tri, parce qu'encore une fois, cette conviction, c'est qu'on ne peut pas parler d'économie circulaire tant qu'on élimine les matières après la consommation des ménages.

Il faut qu'on les trie toutes pour qu'elles puissent toutes avoir une chance de revenir dans une filière adaptée. C'est ça, la solution SEEDRANOVA, on l'appelle centre de tri des déchets résiduels.

La conséquence de ça, c'est que quand ce centre de tri sera ouvert, ce territoire-ci sera 100 % trié. Ça peut paraître un peu extraordinaire. J'ai coutume de dire qu'on ne fait pas plus blanc que blanc. On ne vend pas à quelque chose de magique. Et donc on vient pour vous expliquer comment on le fait.

On est une entreprise de Haute-Loire. J'ai dit que je la présenterais. Elle s'appelle Vacher du nom de mon arrière-grand-père. On vient du TP et des carrières. Et effectivement, on s'est lancé dans le métier du déchet à la fin des années 80. C'était très tôt. Personne ne se souciait de rien. Simplement, sur la ville du Puy, préfecture, on avait une décharge qui était sur une falaise juste au-dessus de la Loire. C'était une décharge absolument horrible et nos élus en ont pris conscience et l'ont fermée dans les années 80. Et donc très tôt, on a été concernés par ce souci de que faire avec nos déchets.

Et comme on n'avait pas de solution, il fallait tout trier.

Et nos élus ont cherché, comme vos élus ont cherché, ils ont cherché des solutions.

Et moi, je me rappelle, gamin, quand j'allais avec mon père dans des réunions publiques où tout le monde était vent debout contre un projet de décharge à côté de chez lui, contre un projet d'incinération. Et de cette seconde, enfin, j'ai eu la conviction que la seule chose qu'on pouvait expliquer, c'est ce que je viens faire ce soir, la seule chose qu'on pouvait expliquer, c'est qu'on triait le déchet. C'était la condition de la maîtrise.

Vous voyez ?

Souvent, je prends un exemple, c'est celui de la pile au mercure. On est tous utilisateurs d'une pile qui est dans une montre, qui est dans quelque chose, un objet, peu importe.

Et à la fin, que devient cette pile ? Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme.

Donc la pile au mercure, il faut que le mercure soit dans les fumées, il faut que le mercure soit dans les cendres, il faut que le mercure soit dans les jus de la décharge.

Sauf si vous trie la pile, que vous la mettez dans un fu, que ce fu va dans l'usine qui recycle les piles, et là vous répondez, j'ai trié, la pile est recyclée.

Voilà donc ce qui a animé notre conviction en tant qu'entreprise.

Alors on est une petite ou moyenne entreprise qui a par contre reçu, alors c'est passé inaperçu parce qu'on était juste au début du Covid, on a reçu le prix national de l'innovation dans le recyclage pour un centre et notre technologie qu'on a ouvert en 2014 en Haute-Loire.

Ce centre a été, comme l'est celui-ci, sujet à une enquête publique. Et cette enquête publique, elle a été remarquable par le fait que nombreux sont venus participer, des gens qui ont dit qu'on est pour l'idée qu'on trie.

On a des exigences. La partie des associations, notamment environnementales, avec qui on travaille beaucoup, ont aussi dit qu'on reste vigilants. On demande que l'entreprise rende des comptes. Et on commence déjà ce soir à travers ce devoir d'information de vous en rendre.

Et donc ça c'est quelque chose qui nous tient beaucoup à cœur et qui a animé toute la progression de l'entreprise.

Il y a eu ce premier centre en Haute-Loire qui est ouvert depuis 10 ans donc on a un vrai retour d'expérience. Et puis il y a eu ensuite un centre sur l'île de la Réunion. C'est cette photo.

En Haute-Loire c'est 50 000 tonnes. Sur l'île de la Réunion, c'est 170 000 tonnes.

Alors, c'est pas connu, mais on est l'entreprise qui a dessiné et puis fait fabriquer, construit, mis en route, formé les personnels pour ce qui reste, à l'heure où on se parle, le plus grand centre de tri ouvert sur le territoire français.

C'est nous qui l'avons dessiné.

Il est à La Réunion et il fait 170 000 tonnes.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Effectivement, sur cette île où la décharge était pleine, il leur fallait une solution.
Et ils ont, eux aussi, après de nombreuses études, choisi la nôtre, c'est-à-dire la solution qui consiste à tout trier.

Parce que quand on est sur une île, là, tout est important.
Depuis l'eau, qui doit rester potable, jusqu'à l'environnement.
Vous connaissez peut-être pour certains l'île de La Réunion.
Et puis les ressources et ainsi de suite.

On est donc ce soir là pour vous présenter le troisième projet.
Vous l'avez compris, on a un intérêt, c'est de maximiser par le tri, c'est de maximiser la valorisation des matières.
Nous n'avons pas de décharge, nous n'avons pas d'incinérateur.
Ce que nous savons faire, c'est trier.

Je finis avec cette conclusion et je passerai la parole à Hugo.
On parle, vous l'avez entendu, de linéarité, de circularité.
C'est le sujet que j'ai abordé ce soir.
Dans le linéaire, en fin de compte, on prend les ressources de la planète, on consomme et on jette au bord du chemin.
Et ce qu'on a jeté, on l'appelle déchets.
Mais nous, on pense que ce sont des matières.
Et voilà pourquoi on pense qu'il faut tout trier pour que ces matières, parce qu'elles ont été triées, vont retrouver une valeur.
Et à ce moment-là, l'homme n'est pas plus mauvais que ça.
On ne trie simplement pas.
Mais quand on triera, les matières retrouveront leur valorisation.

C'est l'exemple que je prends les soirs avec des amis qui me disent, ça manque jamais, un samedi soir, Fabien, qu'est ce qu'on fait avec nos pots de yaourt ?

Et je leur dis « rien, qu'est ce que tu veux qu'on en fasse ? »
T'es sérieux ?
Je dis bon, je vais vous expliquer.

Un pot de yaourt, on ne peut rien en faire, ça fait 5 grammes, on n'en fait rien.

Mais quand Danone ou Nestlé ont 10 tonnes de pots de yaourt en échec de production, même s'ils sont remplis, même s'ils ont l'étiquette, même s'ils ont l'opercule, on leur les rachète. Et donc, on est devant ce défi tous collectivement que... La matière a une valeur.

Elle est produite en masse, elle est vendue, elle est dans le circuit économique. Il y a une consommation de masse et elle peut faire débat. Et j'ai parlé tout à l'heure de réduction et puis je pense qu'on y

reviendra dans nos échanges. Il n'empêche qu'il y a une consommation de masse et tout ça se termine dans la poubelle. Et dans la poubelle, la valeur est éparpillée. Il n'y a plus de masse. On ne peut rien faire avec une matière plus une matière plus une matière.

Et nous, ce qu'on propose, c'est une usine qui refait la masse.

Et à l'inverse, quand on refait les masses et quand on est capable de tout retrier pour refaire des balles et puis refaire partir sur des camions, la matière retrouve une valeur.

Et là, il n'y a absolument plus de raison, ayant la valeur sous la main, de ne pas avancer dans ce sens-là.

Donc, intérêt général, parce que M. Boire nous l'a dit, le législateur, d'abord européen et ensuite français, veut cette transition. On y est dedans. Elle nous secoue par moments, on ne la comprend pas toujours bien, mais il veut cette transition.

Et donc, soyez convaincus que nos systèmes, à l'avenir, ne s'appuieront pas sur l'élimination des matières. Nos systèmes, en fin de compte, trieront tout.

On triera tout, d'ailleurs, par nécessité, parce qu'en fin de compte, la planète ne peut pas nous donner ce qu'on lui demande.

Et que ce n'est pas les 65 millions de Français qui changent la donne.

C'est qu'il y a 500 millions d'Indiens et 500 millions de Chinois qui veulent vivre avec notre niveau de vie et qui d'ailleurs sont en train d'y arriver.

Et qui donc appellent tellement que par nécessité on va changer.

On est déjà en train de changer.

Alors, pour vous dire quoi ?

Pour vous dire qu'en choisissant de tout trier, le territoire s'équipe.

C'est un nouvel équipement qui permet d'aller vers l'avenir.

C'est un équipement qui n'est pas fatal.

Parce que si vous faisiez un incinérateur comme... Ça peut vous paraître absurde que je vous dise si vous faisiez un incinérateur, mais à l'heure où on se parle, on est en train en France encore de faire des incinérateurs.

On est en train de signer des contrats de 40 ans qui obligeront certaines communes à livrer dans 40 ans leur matière à la destruction tous les jours, à l'élimination par le feu sans rien que soit trié.

Donc c'est pas si absurde.

Mais là, on part donc sur un équipement qui est structurant pour le territoire et qui n'est pas fatal. Il n'a pas le caractère fatal d'un choix de j'ai décidé de tout mettre en décharge, j'ai décidé de tout incinérer. C'est le choix, au contraire, de regarder le déchet en face. C'est le choix d'hommes et de femmes qui, dans nos entreprises, trient tous les jours. Ils travaillent dans les bâtiments dont on parle. Ils travaillent dans des conditions qui sont des conditions honorables.

Et ils font pour nous tous un travail utile. Et donc, voilà, ce choix-là, on vient vous l'expliquer.

Je ne fais pas plus long, comme ça, on enchaîne bien, mais surtout, n'hésitez pas, nous sommes là pour

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

échanger et nous sommes dans un job d'information ce soir, on ouvre une enquête et aussi des échanges qui vont durer 3 mois, donc on a absolument le temps de se parler et on veillera autant qu'on le pourra à répondre à chacune des questions. Monsieur le commissaire enquêteur l'a rappelé.

Monsieur Hugo RECHTER / Responsable Développement 3WAYSTE :

Bonsoir à tous. Hugo Rechter, je suis donc responsable du développement.

Moi, je vais rentrer dans le détail du projet, de la technique. Beaucoup de choses ont déjà été dites. Mais la principale, c'est que nous, on a pris un engagement d'abord devant les élus du syndicat. Mais on le prend aussi devant vous.

C'est par ce projet qui nous a été confié, on prend l'engagement de réduire de 70% l'enfouissement des ordures ménagères résiduelles, des encombrantes déchetteries et du bois non dangereux. Le bois non dangereux, pour vous le figurer, c'est le mobilier que vous avez tous chez vous qui est fabriqué en panneaux de particules.

Pour ce faire, on va procéder à du tri, et exclusivement du tri sur ce site, avec d'abord comme objectif de récupérer toutes les matières recyclables, les papiers, les cartons, les métaux ferreux, non ferreux, les piles, le verre, etc. Et avec ce qui est non recyclable et ce qui est non organique, on produira un combustible solide de récupération. C'est un combustible qui permet d'alimenter des industries, qui le consommeront, en l'occurrence dans le Grand Est, en substitution aux énergies fossiles. Donc au lieu d'importer des énergies fossiles du bout du monde, on utilise une ressource locale pour produire de l'énergie et participer aussi à la souveraineté énergétique de la France.

Je l'ai dit, c'est une usine de tri. Ce n'est pas un exutoire.

Ce n'est pas le point final du circuit des déchets.

Tout ce qui entre dans cette usine en ressort.

Rien de ce qui rentre dans cette usine n'y restera.

Ça a été dit par le président et c'est extrêmement important de le comprendre.

Nous sommes le dernier maillon ou le premier maillon d'une nouvelle chaîne.

Vous avez ici en bas à gauche, et c'est également disponible dans tous les documents du dossier, la représentation du site. Comme vous pouvez le voir, ce sont des bâtiments fermés. Aucun déchet n'est stocké en extérieur. Les déchets sont réceptionnés dans des bâtiments fermés. Ils sont triés dans des bâtiments fermés également. Et ces bâtiments, c'est nous SEEDRANOVA, qui allons les financer et en fin de concession, donc dans 15 ans, ces bâtiments seront restitués au syndicat et qui en deviendra le propriétaire.

Donc on construit, on finance un outil pour le territoire.

Comment on va trier ?

Eh bien, on va utiliser des équipements mécaniques qui sont disponibles sur le marché. Ce sont des équipements de tri optique, de tri laser, et même, nous l'avons déjà implémenté dans notre usine de Polignac, de l'intelligence artificielle qui nous permet d'aller encore chercher des valorisables tout en

réduisant aussi, en l'occurrence, nous l'utilisons pour du contrôle qualité, pour réduire la pénibilité du travail des opérateurs qui sont dans cette usine. On va, pour la fraction organique de vos déchets, c'est la fraction verte sur cette poubelle, cette fraction organique on va la sécher. Cette fraction organique elle est composée à 70% d'eau. Donc il faut bien comprendre que tous les jours, ailleurs en France, on envoie la décharge de l'eau ou on brûle dans des incinérateurs de l'eau. C'est une hérésie.

On paye des euros, des taxes pour brûler ou enfouir de l'eau.

Donc nous, cette évaporation de l'eau, c'est autant de tonnes qui n'iront pas en enfouissement et qui ne sont pas, évidemment, brûlées pour rien.

Et donc c'est évidemment aussi une réduction du transport.

On est ici dans une phase d'enquête publique, de consultation du public, qui doit déboucher sur une autorisation, on l'a dit, un examen du dossier par les services de l'Etat, et puis ensuite une autorisation du préfet, et pendant les 15 années d'exploitation, les services de l'Etat contrôleront le respect des normes, des exigences qui nous seront fixées dans cet arrêté préfectoral.

Et puis, juste sur le volet énergétique, vous le voyez sur les 3D en bas à gauche, l'usine sera équipée de panneaux photovoltaïques pour subvenir à une partie de sa consommation.

Vous avez ici ce qu'on appelle un bilan matière. Un bilan matière, c'est à partir d'un gisement entrant, Donc le gisement de cette usine, c'est 26 500 tonnes d'ordures ménagères résiduelles, donc cette poubelle, qui sera complétée par 6 500 tonnes d'encombrants et 3 900 tonnes de bois B, qui vont entrer dans cette usine et qui, par le tri, vont produire ce que vous voyez à droite, comme je l'ai dit, des métaux ferreux, des métaux non ferreux, du verre, etc. pour n'avoir qu'une fraction résiduelle, les fameux 28% dont on parlait, qui retourneront à l'enfouissement.

Cette fraction résiduelle, elle est composée de quoi ?

Elle est composée, justement, de ces biodéchets dont on aura enlevé toute la composante eau qui, elle, est responsable dans les centres d'enfouissement de la production des lixiviats, des jus, de la pollution des rivières. Donc toute cette fraction eau, nous, qu'on aura évaporée, il n'y a pas de rejet liquide dans l'installation, elle n'ira pas en enfouissement.

On a aussi des déchets ultimes, c'est des déchets dont malheureusement on ne peut rien faire, je pense par exemple à une chaussure, malheureusement aujourd'hui on ne peut pas, on peut les trier mais elles ne sont pas valorisables donc de facto on ne peut pas les envoyer dans les filières de recyclage et puis vous avez une petite fraction qui est celle de PVC qu'on trie, on extrait mais qu'aujourd'hui on ne peut toujours pas valoriser parce que la composante chlore du PVC pose un problème.

Très vite, même si c'est effectivement important, c'est un outil pour le territoire, on l'a dit, qui va aussi contribuer à son dynamisme économique et à sa vitalité. On va donc produire des matières qui seront disponibles pour les industries locales, des matières premières, secondaires, pour le recyclage. On va créer des emplois, 14 emplois, qui sont des emplois non délocalisables.

C'est la particularité évidemment de l'industrie du tri en France, c'est que ce sont des emplois qui resteront pour les 15 prochaines années à minima sur le territoire.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Et puis donc on l'a dit, nous allons investir 30 millions d'euros.

Et nous allons investir ces 30 millions d'euros à près de 90 % auprès d'entreprises de la région Auvergne-Rhône-Alpes qui fabriquent en région.

Ce ne sont pas des machines qui sont importées de l'étranger pour la très grande majorité.

Et puis le président l'a dit, ce sera un outil qui pourra être visité par des écoles, des associations.

Le sujet des impacts.

On parle d'impact potentiel. Le commissaire enquêteur l'a dit, nous avons fait une étude d'impact qui est disponible, que vous pouvez absolument consulter, qui a été faite dans le cadre qui nous est fixé par les services de l'Etat. Et donc nous avons évalué les impacts potentiels de cette installation sur son environnement.

On vous présente ici les impacts.

Vous avez d'abord les eaux.

Comme on l'a dit, il n'y aura aucun rejet d'eau industrielle, de jus dans l'environnement.

Tous les jus de la matière organique sont évaporés et d'ailleurs, ils participent...au procédé de dégradation de la matière, on réutilise les jus, on réutilise les eaux de pluie, on n'utilise qu'une fraction minime d'eau du réseau, il n'y a aucun rejet liquide d'eau de process dans la nature.

Les seules eaux qui rejoignent des bassins de rétention de la ZAC, ce sont les eaux de pluie et les eaux de voirie qui sont préalablement qui passe dans un bassin qui va les débourber, les déshuiler, le cas échéant, avant qu'elles rejoignent un deuxième bassin, qui est celui commun à la zone.

Sur la question du bruit, le niveau sonore est évidemment conforme à la réglementation, mais surtout, la question du bruit a été intégrée dans la conception de cette usine, puisqu'on vous l'a dit, toutes les opérations de tri sont dans des bâtiments qui sont fermés.

Et nous avons une clause du contrat que nous avons avec le syndicat, c'est que nous avons l'obligation contractuelle de maintenir en permanence les portes de l'usine fermées, justement pour éviter qu'il puisse y avoir du bruit.

Encore une fois, ce sont des activités qui sont peu bruyantes.

Sur la question des poussières.

Alors on parle de poussières, mais on ne va plus généralement parler d'air. L'air des bâtiments, dans lesquels, je rappelle, des gens travaillent toute la journée, est dépoussiéré, c'est-à-dire que vous avez des systèmes d'aspiration de l'air. On l'a dit, les bâtiments sont en dépression, donc l'air est aspiré. Et toutes les poussières qui pourraient se trouver dans le bâtiment sont captées par des systèmes de dépoussiérage, puis des filtres à manches et sont stockés. Il n'y a pas de rejet de poussière à l'extérieur de l'usine. Il n'y a pas de broyage qui pourraient générer des poussières à l'extérieur de l'usine. Les poussières sont inhérentes à l'activité dans le bâtiment mais elles sont aspirées et stockées dans des dépoussiéreurs.

Sur le trafic maintenant, ça a été calculé, chiffré, c'est un impact dans la zone de 15 à 21 camions par jour.

Je rappelle que ce sont des camions qui existent déjà.

Ces déchets-là passent déjà dans un quai de transfert, on ne vient pas créer du trafic, on vient juste déplacer un trafic aujourd'hui d'un quai de transfert, donc les déchets passent dans un quai de transfert à ciel ouvert et ils vont venir demain sur cette installation, donc l'impact sur la zone est minime, il est compris entre 0,8 et 1,1%.

Tous ces éléments sont aussi détaillés dans le dossier que vous pourrez retrouver.

Sur la question des odeurs, on l'a dit et je le redis, les camions déchargent dans des bâtiments fermés.

Les déchets sont triés dans ces mêmes bâtiments qui sont mis en dépression.

L'air de ces bâtiments, qui peut être éventuellement chargé d'odeur, va passer par des systèmes d'aspiration, puis par des systèmes de lavage et ensuite une biofiltration.

Les matières triées quittent le site dans des containers qui sont fermés ou dans des camions FMA, des camions Ben qui sont également fermés.

Il n'y a pas de déchets qui transitent à ciel ouvert.

Enfin, en termes d'émissions de CO2.

Sur le site, d'abord, il n'y a pas de combustion et donc l'essentiel de la consommation du site, c'est... Elle est électrique, il n'y a pas de chauffage au fioul ou quoi que ce soit, et elle est en partie produite, on l'a dit, par des panneaux photovoltaïques.

La seule source d'émissions de CO2, c'est les engins qui, dans l'usine, vont nous permettre de charger ou de décharger les déchets.

Mais cette émission est minime au regard de l'émission carbone qu'on va compenser par le fait d'arrêter d'éliminer chaque jour des déchets en enfouissement.

Je rappelle que les déchets, quand ils sont mis en enfouissement, vont produire du méthane et le méthane est 25 fois plus polluant que le CO2.

Les prochaines étapes, après, je vous repasse la parole et surtout, on va pouvoir avoir un temps d'échange parce que c'est, je pense, extrêmement important.

On est donc là dans la phase de consultation publique.

A la fin de cette consultation publique, le commissaire enquêteur remettra son rapport. À l'heure où on se parle, les services de l'Etat sont en train d'instruire le dossier. Donc les différents services de l'Etat sont consultés pour donner un avis sur ce dossier. Et une décision de la préfecture sera prise entre juillet et décembre 2025 de cette année, ce qui nous permettra ensuite de démarrer la phase de construction, puis l'ouverture du site et sa mise en exploitation industrielle à partir de mars 2027.

Je vous remercie.

SEEDRANOVA
REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE – 17/04/2025 – MABLY

RETRANSCRIPTION DE L'ENREGISTREMENT AUDIO

Monsieur Maurice GIROUDON :

Merci beaucoup. Donc maintenant, nous allons passer à un temps d'échange.

Donc je vous demanderai, s'il vous plaît, tout d'abord de vous exprimer lorsque vous avez le micro, parce que tout ce que nous disons ce soir est enregistré, comme c'était prévu, effectivement, dans l'avis de publication de cette consultation, s'est enregistré pour pouvoir le restituer à l'ensemble des personnes qui s'intéressent au projet, c'est-à-dire que tout ce qui sera dit ce soir pourra se retrouver intégralement sur le site dédié au projet, c'est-à-dire où on aura les questions que vous pourrez apporter, les observations que vous pouvez faire et les réponses du porteur du projet.

Donc je vous demanderai de parler lorsque vous avez le micro, s'il vous plaît, et puis, d'autre part, de limiter vos questions à une durée très courte. Bon, nous avons déjà dépassé largement le temps que nous nous étions impartis.

Il nous reste une heure pour échanger, pour que nous puissions terminer une heure raisonnable, puisque nous avons prévu de finir à 20h. Et puis, lorsque vous vous exprimez, je vais demander de poser une question par personne.

Si, effectivement, on a plus de temps, on reviendra vers d'autres questions pour les personnes qui auront plus qu'une question à poser. Voilà, maintenant il y a un micro qui est tenu par madame et donc qui va circuler dans la salle. Donc qui veut commencer par la première question ?

Allez, monsieur au fond là-bas, madame.

Question 1 :

Oui, bonjour. J'avais juste une petite question concernant les...

[Oui, excusez-moi. Est-ce que vous pourriez vous lever, s'il vous plaît ? Non, mais... Et puis juste, j'ai oublié de vous présenter. Si vous pouviez vous présenter, je ne demande pas votre CV. Pas du tout. Non, simplement, par exemple, un prénom et la commune où vous habitez, simplement.]

Donc je m'appelle David, j'habite sur la commune de Mably et j'avais une petite question. Comme sur Roannais Agglo, on a deux poubelles. On a les jaunes qui sont censés récupérer tout ce qui est déjà trié et les violettes. Je voulais savoir si sur le centre de tri, les deux vont être gérés ou uniquement les violettes où il y a des risques de mélange de produits. Je ne sais pas si ma question est très claire.

Fabien Charreyre :

*Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor
Peut contenir des erreurs ou des approximations
Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante*

Donc on est dans le cadre d'une délégation de services publics. Et ce qui est prévu aujourd'hui, c'est que nous trions uniquement le bac de déchets résiduels, dits résiduels. Pour être tout à fait clair. Ce qu'on appelle la collecte sélective, c'est une extraction d'un total. Le total, c'est ce que produisent les ménages. Et il y a 20 ans, on pensait qu'on ne saurait jamais trier tout. Donc, on a choisi de sélectionner certaines matières. Et on les a mis dans un bac à part et on a dit... Elles sont en mélange. Et on a dit, on va les retrier. Ça a été les 1ers centres de tri. On propose un centre de tri, vous l'avez compris, qui est capable de trier le déchet résiduel.

Mais pour être tout à fait clair ce soir, techniquement, nous savons aussi, bien sûr, parfaitement trier le bac de collecte sélective. Il n'est aujourd'hui pas prévu de le faire. C'est-à-dire que le contrat ne le prévoit pas, mais le contrat ne dit pas non plus qu'on ne le fera pas. Dit autrement, cet équipement existant sur les communes, vous pouvez imaginer demain, les élus peuvent imaginer passer un appel d'offres et on peut imaginer y répondre. C'est ce que nous faisons, effectivement, sur le centre de Haute-Loire. Ça n'est pas ce que nous faisons sur le centre de La Réunion. Donc on voit que là, il y a une totale liberté des élus qui décident au nom des citoyens. Je précise que si nous trions l'un et l'autre, c'est absolument séparément.

C'est-à-dire que nous trions au matin le bac de collecte sélective, tout de suite, de façon à consommer tout ce qui nous est amené, et ensuite, tout le reste de la journée, on trie le déchet résiduel.

On fait ça parce que, dans nos métiers, il y a un très grand enjeu à travailler, comme nous, on appelle dalle vide. Dalle vide, ça veut dire je dimensionne l'outil de façon à être capable de passer tous les jours ce qui m'est amené. Et ça fait aussi partie... Le contrat a pas mal d'exigences.

Hugo, tout à l'heure, vous faisiez part d'exigences. On doit travailler portes fermées parce que sinon, on a des sanctions et des pénalités.

Question 2 :

Bonjour, je m'appelle Sanjeevan et j'avais une question. Vu que c'est un équipement qui sert à toute l'agglomération, qu'est-ce qui explique le choix de la commune de Mably pour l'implanter ?

Jean-Yves Boire :

Oui, donc si j'ai bien compris, c'est pourquoi à Mably ? Pourquoi Mably ? J'en ai parlé tout à l'heure. Il y a eu une étude qui a été faite par rapport au transport des déchets. C'était Mably ou Roanne. Il y avait deux sites, Valmy qui était sur Roanne et le site sur Bonvert.

C'est le site de Bonvert qui a été retenu tout simplement parce que c'était le mieux adapté pour le transport et éviter les kilomètres de transport de déchets inutiles. Donc cette fameuse notion de baril-centre, c'est pour ça qu'on se trouve sur la commune de Mably.

Le barycentre, il est directement lié à la quantité de déchets de chacune des collectivités. Et on a deux poids lourds quand même à ce niveau-là. C'est la zone urbaine de Roanne-Mably-Riorges et le pays de

Charlieu-Belmont, qui aussi, par rapport au positionnement géographique du site, qui permet de comprendre pourquoi ces deux parcelles étaient les mieux placées.

Question 3 :

Bonjour, Jean-Philippe Lachal, l'un des riverains les plus proches de ce projet, à 300 mètres. Voilà, donc moi j'ai de nombreuses interrogations et malheureusement je n'ai qu'une question.

Bon pour remettre un peu dans le contexte, monsieur le directeur nous a beaucoup touché avec son histoire familiale mais j'aimerais quand même que les riverains soient au courant de de certaines choses qui, je suppose, est passé sous couvert.

Le groupe Vacher, il est quand même suspecté aujourd'hui d'irrégularité dans la gestion des déchets au tribunal de Clermont-Ferrand. Voilà, suspecté, je dis bien, vous n'êtes encore pas jugé, ça n'a pas encore été validé, c'est pas une question.

Voilà, pour continuer, 18 décembre 2017, catastrophe industrielle, la société Altriom du groupe Vacher détruit par un incendie.

Non toujours pas mais je vous prierai ils ont suffisamment parlé je peux aussi voilà ils ont cramé aussi en 2023 voilà important incendie et ravages de l'entreprise Vacher qu'est-ce que vous faites à ce niveau-là en termes de sécurité étant donné que ce sont encore dimanche il y a encore très peu de temps à

Paris il y en a une qui a brûlé qu'est-ce que vous mettez en place et qu'est-ce que vous pouvez nous garantir de ce côté-là en termes de risque. Rien, c'est facile de dire ça, mais étant à proximité, je dois ne m'inquiéter.

Fabien Charreyre :

Le plus court possible, tout en essayant de bien répondre, on ne s'échappe pas. Vous avez dit qu'on était suspectés et pas jugés. Nous avons été jugés et déclarés innocents par le juge. Mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

Ce que je dis peut-être vérifié, donc je n'en dis pas plus, et comme ça, je reste court. Sur la partie incendie, oui, nous avons subi un incendie en 2017 et c'est un événement qui peut survenir. On ne construit pas pour brûler.

Personne ne construit sa maison pour l'avoir brûlée, mais ça nous est arrivé. On l'assume. C'est contre-productif quand on travaille pour l'environnement. Maintenant, comment on le transforme en quelque chose de positif et peut-être aussi le pourquoi ?

On a un énorme problème, vous pourrez le trouver sur tout l'internet, qui est très bien documenté, c'est la pile au lithium.

On est en train de remplacer la pile classique par du lithium, qui est d'ailleurs un sous-produit du beau lithium qui part dans les voitures et qui envahit des choses à un euro qui arrivent de Chine et qui sont

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

dans un tas d'objets. On n'a même pas conscience qu'il y a le lithium dedans.

Le problème du lithium, c'est que c'est un métal instable, Ça veut dire comme l'uranium, c'est-à-dire que si vous le percevez, il produit des étincelles, des flammes. Je vous invite, j'ai été interrogé par RCF Lyon-Roanne et j'ai développé ça.

Non, je vous dis simplement, j'ai développé ça, donc je ne fais pas plus long. Je ne fais pas plus long et j'explique juste qu'il y a une problématique dans tous les centres français. Et pour monsieur qui a naturellement une question et qui a naturellement un souci, j'amène cette réponse.

Quand on a reconstruit, on a travaillé avec le Centre national de la prévention des risques incendie, Et on a cherché des solutions qui aujourd'hui paraissent marcher. Je dis paraissent marcher humblement. On scanne les tas avec des caméras thermiques.

On scanne les tas qui attendent parce qu'on reçoit le déchet des autres. Mais on scanne ces tas là. Quand on les met en chaîne, on les scanne encore une fois parce qu'ils entrent en chaîne. Donc tout est scanné.

Et chaque fois qu'on va franchir des murs coupe-feu à l'intérieur du bâtiment, on scanne encore. Donc ces caméras thermiques, elles fonctionnent sur deux seuils. Un seuil à 60 degrés où on a une première alerte qui fait que tout de suite on se porte dessus.

Et un deuxième seuil où là on ne va pas chercher l'humain, on arrête les tapis, on a un déluge d'eau qui éteint. En toute honnêteté intellectuelle, ça se produit une à deux fois par mois.

Donc je ne dirais pas que c'est un système qui marche parce que le problème n'existe pas et que, non, le problème existe. Les centres de tri construits il y a 10, 15, 20 ans sont tous en train de souffrir de ce problème parce qu'il n'a pas été pris en compte.

Et quant à nous, en reconstruisant, sur le centre aussi de la Réunion et sur celui qu'on se propose de faire ici, eh bien, on prend en compte cette problématique pour y répondre du mieux qu'on peut.

Question 4 :

Bonsoir. Claire, j'habite Combre, sur le territoire de la COPLER. Je voudrais savoir... de l'agglomération, pardon. Je voudrais savoir quel est l'investissement des communautés de communes financièrement, puisqu'on a entendu l'investissement de l'entreprise. Et je voudrais savoir quel est le budget mis par ces communautés de communes dans des campagnes pour éduquer nos concitoyens à mieux trier et pour limiter notre consommation d'emballage.

Hugo Rechter :

Alors, je vais répondre sur la 1^{re} partie de la question et puis je laisserai le président Boire vous répondre sur la 2^{de} partie. Les 30 millions d'euros d'investissement, nous sommes dans le cadre d'une délégation de services publics, c'est-à-dire que c'est nous, opérateurs privés, qui finançons l'investissement. Et c'est à notre propre risque que nous finançons cet investissement. Donc c'est nous qui allons investir et par le paiement d'une redevance la collectivité va nous racheter progressivement sur les 15 années du contrat l'équipement de sorte de devenir le plein propriétaire à la fin des 15 années d'exploitation. J'espère que j'ai répondu à votre question.

Non, le terrain ne nous appartient pas. De même que l'usine ne nous appartiendra pas à la fin, le terrain est mis à notre disposition par le syndicat.

Jean-Yves Boire :

Oui, effectivement. Le terrain est acheté par le syndicat, qui a été missionné, je rappelle, par l'ensemble des collectivités, toutes les communautés de communes et communautés d'agglomération. Le syndicat sera propriétaire à partir du moment où les autorisations auront été délivrées. Le compromis de vente est passé. Et quand les autorisations seront délivrées et purgées de tous recours, à ce moment-là, la vente aura lieu et le syndicat sera propriétaire du terrain. Comme l'a expliqué M. Rechter, l'équipement va être financé par l'entreprise. Il va donc être amorti sur les 15 années. Et pour répondre à votre question, les collectivités, la Cople ou en agglomération et les autres, vont évidemment contribuer au financement par cette redevance qui va consister à payer le prix du tri de ces déchets à la tonne en 30, c'est-à-dire que chaque tonne en 30 va coûter tant à la collectivité pour être triée. Et c'est ça qui va permettre d'assurer le financement et donc l'amortissement de cet équipement.

Une question derrière et puis on viendra sur le devant, s'il vous plaît.

Question 5 :

Bonjour, je m'appelle Olivier, j'habite à Roanne et je consomme régulièrement des légumes du premier producteur bio de la région, chez Romain et Coraline, et on est des milliers en fait. Vous n'avez pas répondu totalement à la question d'abord parce que vous n'avez pas répondu à « qu'est-ce que vous investissez pour faire en sorte que les gens mettent moins de déchets dans les poubelles ? » Ça, c'était la question d'avant. C'est la 2^e partie. J'espère que vous y répondrez.

Mais ce n'est pas ma question. Ma question, elle est qu'au niveau de l'impact environnemental, vous n'avez pas étudié 2 choses. La 1^{ère} chose, c'est l'artificialisation des sols. Zéro impact environnemental. On est à l'heure de la ZAN. La 2^e chose, c'est... Oui, vous nous avez dit, en fait, on va faire évaporer de l'eau. On n'a pas de rejet. Mais l'eau, c'est un rejet. L'eau, c'est un rejet. Et aujourd'hui, on sait très bien qu'on ne sait pas mesurer la pollution dans l'eau, notamment à cause des PFAS. Voilà.

Alors comment pouvez-vous nous dire qu'il n'y a aucun impact environnemental du fait de rejets d'eau polluée dans l'atmosphère. Merci. Une réponse en ce qui concerne tous les rejets d'eau.

Fabien Charreyre :

Pardon, pour tenter de répondre, quel lien vous faites entre les PFAS et l'eau évaporée ?

S'il vous plaît. C'est moi qui vous pose la question, en fait, parce que l'eau qui est évaporée, elle vient d'où, en fait ? J'imagine qu'elle vient des déchets. Si j'ai bien compris, vous avez dit que vous alliez diminuer la quantité de déchets du fait de l'extraction de l'eau de ces déchets.

Fabien Charreyre :

Si j'ai bien compris, du coup, cette eau qui est extraite est extraite des déchets. Comment pouvez-vous nous garantir scientifiquement qu'il n'y a aucun PFAS et aucun déchet dans cette eau qui est évaporée ?

Je vais essayer de répondre parce qu'on est vraiment dans cet exercice d'information. Je voudrais qu'on vienne de façon très concrète, par exemple, sur cette photo. Effectivement, on va, lors du tri, capter un déchet organique. Ce déchet organique contient son eau. Il est le relief de table, c'est-à-dire par la préparation du repas et par l'après-repas, on a cet organique. Je fais un petit bout de réponse. Pour vous, monsieur le président, quand vous investissez dans une collecte sélective des biodéchets, vous faites un investissement pour sensibiliser, tenter de réduire. C'est ce que vous faites quand vous accompagnez le compostage individuel ou le compostage à la maison pour qu'il y ait moins de déchets dans les poubelles. Mais il reste donc l'organique. Cet organique, c'est ce qu'on mange.

Alors je sais bien que le déchet a tendance à être un peu fantasmé, à faire très peur. Mais soyons raisonnables. C'est dans notre assiette, et l'instant d'après, on le met à la poubelle. Et ça deviendrait horrible. Non, pas tout à fait. Je sais qu'il y a des peurs autour de ce métier. Mais donc cette matière organique et l'eau qu'elle contient n'est pour moi pas, mais je peux être contredit, n'est pour moi pas un sujet à pollution par les PFAS. Alors ensuite, il y a l'eau. Vous avez dit on a de l'eau. Oui, on a de l'eau. Il faut l'expliquer.

Vous avez ici tous les tuyaux d'arrosage qui se déplient comme des rampes mobiles et qui viennent arroser la matière organique de façon qu'elle composte. Un compostage est activé par la présence d'eau. Si vous séchez, il ne se passe rien. Il faut d'abord amener l'eau. Donc nous, c'est l'eau du réseau qu'on amène ou en priorité l'eau de pluie et ou l'eau du réseau. Bon, l'eau potable. J'ai tendance à penser, si vous voulez, que cette eau, même au contact de la nourriture, ne s'est pas nécessairement chargée de... Mais peut-être existe-t-il, et je ne veux pas dire plus que plus, peut-être existe-t-il un sujet de PFAS lié aux eaux et en contact.

On n'avait jamais soulevé ça, mais moi je suis prêt ici à dire que des analyses sont possibles puisque des sites sont en exploitation aujourd'hui et que c'est forcément une analyse qu'on peut faire et c'est une réponse qu'on peut amener pour tenter de répondre à votre question.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Ensuite, ces eaux, donc, au contact du déchet, nous, on les épuise, parce que le compostage consomme de l'eau, et donc, on épuise ces eaux. Et c'est pour ça qu'on en remet. Et donc, toutes les 6 heures, on remet des eaux. Et en effet, une partie s'évapore. Alors, je vois mal l'eau qui devient gaz, si vous voulez, et s'évaporer en emmenant du PFAS, mais là encore, je n'affirme rien à défaut de savoir. Je ne peux pas plus répondre.

Maurice Giroudon :

Je vous remercie pour cette réponse. Oui, pour préciser aussi sur des sujets qui, effectivement, risquent d'être très techniques, peut-être que les réponses ne pourront pas totalement être apportées ce soir. Et naturellement, je vous encourage à reposer ces questions de façon détaillée et précise, s'il vous plaît, sur le site, de façon à ce qu'on puisse apporter une réponse la plus détaillée et la plus précise possible. Je souhaiterais qu'on passe la parole devant, là, s'il vous plaît. Et puis après, on verra.

Question 6 :

Monsieur ? Bonjour à tous. Gilles. Je suis à 500 m du site prévu. On s'inquiète déjà dans un premier temps de la proximité du canal de la voie verte. Mais ma question porte par là-dessus. Elle porte sur le fait que ces installations existent depuis des années. On a fait quelques modifications. Ces installations ont auparavant été appelées les usines de tri mécano-biologiques. Elles ont simplement changé de nom, qui sont devenues des installations de tri multifilières de déchets ménagers. Le changement de nom, faire du vieux avec du neuf... Enfin, faire du neuf avec du vieux, pardon. Pourquoi Roannais Agglomération a mis en place les bacs de tris de biodéchets à l'avance ? Simplement parce que cette usine ne pouvait pas se monter s'il n'y avait pas une collecte de biodéchets. Cela est dans l'article L541.4. du Code de l'environnement. Plusieurs décisions de justice ont confirmé qu'il s'agissait bien d'une interdiction de construire de Nouvelles usines lorsque aucun tri à la source de biodéchets n'est réalisé sur un territoire donné. Depuis peu, on assiste donc au changement de nom de ces usines de tri mécano-biologiques. Elles deviennent centres de valorisation organique. Donc, auparavant, dans ces usines de tri mécano-biologique, on sortait du compost, du compost hyper polluant qu'on ne savait pas quoi faire. Maintenant, on sort du CSC. On n'appelle pas ça du déchet, c'est du combustible de récupération qu'on va passer. On ne dit plus dans un incinérateur, mais dans une chaudière environnementale. Tout de suite, ça fait beaucoup mieux, chaudière environnementale. On dit, si on le passe dans. Un incinérateur, ça passe mal, voilà. On a simplement changé les noms et le process est le même. Quelques petites améliorations, c'est tout.

Maurice Giroudon :

Je vous remercie, M. Crottier-Combe, pour cette question. Je vais passer la question à Hugo Rechter, qui va vous répondre.

Hugo Rechter :

Je vais vous répondre très précisément sur des points réglementaires. Vous avez parlé de tri-mécano-biologique, c'est effectivement quelque chose qui existe dans la loi, simplement cette usine n'est pas un centre de tri-mécano-biologique. Le tri mécano-biologique est défini dans la loi. Un centre de tri mécano-biologique, c'est une usine qui va tout trier, mais qui va fabriquer du compost. Nous n'allons pas fabriquer de compost. Et donc quand vous dites... Ah non, non, ce n'est pas la même chose. Le CSR n'est pas fait à partir de matières organiques. Il faut être très exact.

Simplement, ce que je veux dire... Vous avez parlé de mettre en place un tri à la source des biodéchets. Cette usine n'est absolument pas liée à cette obligation. C'est une obligation... Le 54 I du Code de l'environnement, on le connaît évidemment.

La mise en place du tri à la source des biodéchets est une obligation des collectivités, de toutes les collectivités de France, d'accord ? il n'y a aucun lien de condition entre la mise en place du tri à la source et la réalisation de cette usine.

Le fait est qu'on peut rentrer dans un niveau de détail, la condition existe si nous avons fabriqué du compost. Nous ne fabriquons pas de compost, et donc il n'y a pas de condition. Et savez-vous pourquoi maintenant il y a cette contrainte sur les composts ? Vous avez dit que les composts sont polluants. Il y a une norme en France, le compost que nous produisons à Altriom respecte une norme, qui est la norme NFU 4405 I. Nous sommes contrôlés en permanence pour respecter les seuils, enfin, pour vérifier que nous respectons ces seuils.

Tout notre compost, les lots de compost sont étudiés, mais encore une fois, je veux revenir à ce projet-là, nous ne fabriquons pas de compost. Voilà. Donc c'est extrêmement simple.

Et ensuite, sur la question des combustibles, solides de récupération, ils ne sont pas fabriqués à partir de matières organiques. Ils sont fabriqués à partir de matières non recyclables et non organiques. Et ces matières-là, je rappelle que ce sont les plastiques de la consommation qui vont...

Ce sont des combustibles qui vont, effectivement, aller alimenter une chaufferie industrielle dans le Grand Est, une chaufferie qui, auparavant, utilisait du gaz, qu'elle importait d'Europe de l'Est, d'Algérie ou de Norvège, et qui, dorénavant, utilise des combustibles produits en France. Voilà.

Merci.

Question 7 :

Bonjour, Benjamin. Je travaille sur la zone de Valmy et je profite du canal, toutes mes pauses déjeuners pour faire un peu de vélo. Donc, moi, ma question, c'est sur l'émission de CO2. J'ai compris qu'une part significative des déchets résiduels seront transformés en combustibles alternatifs sur le site de Mably.

Déjà, ai-je raison ? Et deux, quel est le différentiel d'émission en équivalent CO2 entre cette nouvelle technique de valorisation des déchets en combustibles alternatifs pour l'industrie du grand Est, une fois

brûlée, parce qu'il faut bien le brûler. À un moment donné et générer du CO2 avec cela. Et la technique conventionnelle de l'enfouissement ou de l'incinération où on pourrait imaginer récupérer les calories pour faire un réseau de chaleur, quelque chose qui existe sur Roanne.

Hugo Rechter :

Merci. Merci pour votre question. C'est moi qui vais aussi y répondre. Il y a 2 volets.

Il y a l'aspect combustible et puis il y a l'aspect enfouissement. Je vais commencer par la partie enfouissement. Ce que fait cette usine, du tri des ordures ménagères, a été étudié depuis les 4, 5 dernières années à l'initiative d'ONG et notamment Zero Waste Europe. On ne peut pas les taxer d'être contre l'environnement. En l'occurrence, ils ont mandaté plusieurs études qui ont confirmé et qui ont quantifié l'évitement carbone réalisé par ce genre d'installation, qu'on appelle des installations de tri des déchets en mélange au niveau européen. Et la quantification, c'est 0,96 tonnes de CO2 évitées par tonne en entrante. Donc ça, vous avez des études, effectivement, et avec grand plaisir, on pourra vous les partager, parce que ce sont des études indépendantes, encore une fois, qui ont été demandées par des ONG. Maintenant sur la question des combustibles. L'évitement carbone des combustibles a aussi fait l'objet d'études. Et en l'occurrence, vous avez une étude, plusieurs études d'ailleurs, de l'ADEME, qui est l'agence nationale qui organise, j'allais dire, la gestion des déchets, la politique publique en matière de déchets. Et elle va restituer dans les prochains jours, les prochaines semaines, une étude actualisée sur l'évitement carbone lié au combustible solide de récupération. Et elle a quantifié de façon totalement indépendante, que la combustion d'un CSR à la place d'un gaz réduit de 35% l'évitement carbone...

Enfin, réduit de 35% les émissions de CO2 pour la même production d'énergie. Donc tous ces chiffres-là, aujourd'hui, sont parfaitement quantifiés et documentés et évidemment disponibles pour le grand public. J'espère avoir répondu à votre question. L'enfouissement de la production de déchets. Vous enfouissez 100%, vous faites ce qu'on fait, 0,96 tonnes évitées. Une fois que le CSR est produit, notre partie s'arrête là, il est ensuite consommé, et au niveau de la consommation, c'est 35% de réduction par rapport à une consommation de gaz pour produire la même quantité d'énergie.

C'est...

Donc par rapport à de l'incinération, du coup. D'accord. En l'occurrence, si on fait la différence, l'incinération, au lieu d'être à 0,96 tonnes, on va être à 0,75. Parce qu'on parlait tout à l'heure d'enfouissement.

Mais si maintenant, c'est au lieu de tout brûler, je trie tout et je valorise le combustible en énergie. Là, vous avez un évitement carbone de 0,75 tonnes de CO2 équivalent par tonne en 30. Et ça aussi, c'est la même étude d'ailleurs qui a fait ce calcul-là et qui est absolument disponible.

Elle a été faite par Zero Waste Europe et vous pouvez la consulter.

Question 8 :

Bonjour, je m'appelle Coraline Agnel, je suis Co-Gérante de l'ERL Terre Nouvelle à Mably. Avec mon mari, on produit des légumes bio et notre terrain se trouve à moins de 500 mètres du projet. Il faut savoir qu'on nourrit environ un millier de personnes sur le territoire. On emploie aussi six personnes à l'année et six personnes en plus en saisonniers. Nous savons que d'autres usines de ce type ont brûlé. Il y a aussi Isonat qui est juste à côté, qui a subi des incendies. Donc c'est un risque réel qu'on redoute un petit peu, en plus des pollutions éventuelles qu'il pourrait y avoir. Donc en cas d'incendie, on se doute qu'il y aura obligatoirement des fumées toxiques et des pollutions. Si cela arrive et que nous perdons notre label bio, que nous ne pouvons plus produire des légumes dans des conditions sanitaires acceptables, autrement dit que notre ferme ne vaut plus rien.

Est-ce que l'entreprise, ou même la mairie, vu que c'est M. le maire qui signe le permis de construire, vous êtes prêts à signer un document officiel pour vous engager à nous indemniser et à racheter notre ferme à la valeur qu'elle a aujourd'hui, avant la mise en place d'un tel projet ?

La question se pose également pour notre voisin Raoul Junet, du GAEC de Vacheval, qui produit du lait également en agriculture biologique et qui se trouve à moins d'un kilomètre. La question peut aussi se poser pour tous les riverains. On a une vingtaine de maisons à moins d'un kilomètre.

Donc en cas d'incendie, elles seront forcément dévaluées. Et s'il vous plaît ne me répondez pas que vous mettez tout en place pour que ça n'arrive pas, ce n'est pas la question je n'en doute pas j'espère bien que vous mettez tout en place mais si ça arrive et si nous on perd tout qu'est-ce qu'on fait.

Fabien Charreyre :

Oui, je comprends votre souci et je respecte ça. Je vais dire ce que je peux dire. Je ne répète pas parce que vous dites ne répétez pas. Je ne répète pas. Les mesures qu'on prend, elles sont sérieuses, elles sont éprouvées. Le métier est très touché par ces incendies. Il y en a un qui a encore défrayé la chronique, et c'est une immense problématique. Je redis qu'on ne construit pas pour brûler, mais par l'exemple. Puisque tout à l'heure, monsieur, vous disiez, nous avons connu un incendie en 2017.

Eh bien, à cette occasion, le préfet de Haute-Loire a diligenté des analyses. Donc, les pompiers font un rapport. Il y a un panache de fumée, il y a des vents. On sait où sont allées les fumées. Et le préfet de Haute-Loire, pas pour nous faire plaisir, il diligente des analyses. En différents points du territoire, et ces analyses ont conclu que l'incendie n'avait pas amené de pollution dans ces retombées. Alors on peut être surpris, pourquoi il dit ça ?

Ce que j'avance comme mon interprétation, on est là dans un échange, c'est qu'évidemment, à la seconde de la combustion, il y a une pollution. Il y a des voitures qui brûlent en France, et quand elles brûlent, il y a une pollution. En tout cas, il y a une émission de quelque chose, parce qu'il y a une combustion. En revanche, quand ce panache monte dans l'atmosphère, il y a un immense effet de dilution.

Et donc, c'est sans doute pourquoi, quand on analyse les retombées d'un incendie, on n'évacue pas les terres sur lesquelles il y a eu incendie. Il y a eu incendie à Paris, dans un arrondissement de Paris, mais on ne va pas évacuer Paris. On ne décrète pas Paris inhabitable. Et donc, il n'y a pas un préjudice. Une

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

vraie problématique, et on doit s'en saisir, mais il n'y a pas un préjudice pour tout d'un coup dire qu'il n'y a plus de valeur immobilière sous l'incendie. Voilà ce qui me semble raisonnable de vous répondre.

Là on n'était pas en train de parler d'un risque immobilier, c'était surtout un risque sanitaire pour les légumes bio et un label de cette ferme et de la ferme voisine d'ailleurs.

Alors j'essaye encore de répondre, je comprends ça, j'essaye encore de répondre. À ma connaissance, quand en France il y a un incendie, la DREAL mettre immédiatement en place un plan.

J'ai parlé de ce qui nous avait concerné, c'est-à-dire des plans avec des mesures sur les surfaces de sol, et quand il y a production, ça peut être d'agriculture bio ou pas bio d'ailleurs, Et en fin de compte, là, il y a prélèvement sur des grains. Ça peut être pour l'alimentation humaine, mais ça peut être aussi pour le bétail, dans les maïs. Je l'ai en tête dans un dossier.

Et donc là, il y a prélèvement, ça part à l'analyse, et en effet, ou la culture elle-même est considérée bonne à la consommation, et il n'y a plus de sujet, ou alors la culture elle-même est considérée impropre à la consommation, et elle va être rasée, retirée et éliminée.

Factuellement voilà ce que je peux vous répondre de ce que je sais qu'on procède et de la façon dont je sais qu'on procède dans notre pays alors je vois pas qu'on perd un label bio dans mon exemple je conçois par contre qu'on puisse éventuellement perdre une production après analyse en constatant qu'elle est touchée par l'incendie parce qu'elle était sous un panache de fumée j'essaye d'être objectif avec vous, oui.

Question 9 :

Même s'il n'y a pas de résidus, même si on ne trouve plus rien dans les légumes ou dans les pâturages, l'image de la ferme va être impactée. Le client va réfléchir et va se dire, je suis désolé mais il y a eu un incendie, inconsciemment ils iront ailleurs, c'est inévitable.

Et vous n'avez pas forcément répondu à la question parce que s'il y a vraiment quelque chose, si on trouve une problématique et que notre ferme ne vaut plus rien, je suis le co-gérant de Terre Nouvelle, qu'est-ce qu'on fait ? Parce que pour l'instant vous n'avez pas répondu à ça.

Hugo Rechter :

Alors, juste pour répondre très précisément sur la question du label bio, à ma connaissance, mais encore une fois, on est là pour trouver des solutions, proposer des solutions, échanger.

À ma connaissance, il y a eu probablement des milliers d'incendies en France, pas forcément d'usines de déchets, mais de plusieurs sites industriels. Et si des agriculteurs ou des maraîchers biologiques ont perdu leur label bio, C'est pas une question de distance, mais... Juste laissez-moi finir.

Est-ce qu'il y a eu des exemples ailleurs en France d'incendies qui ont causé la perte d'un label bio ? Auquel cas, on est intéressé à comprendre pourquoi et quel est le cheminement.

Et juste pour répondre à votre époux, s'il y avait un sinistre, On parle d'un incendie, en l'occurrence, et des répercussions sur l'environnement.

Pardon ? Mais vous avez parfaitement raison. Alors là, je ne conteste pas, mais le risque zéro n'existe pas pour nous, mais il n'existe pour personne. Et les risques environnementaux, le risque zéro environnemental n'existe pour personne. Nous, notre métier, c'est justement de prendre toutes les dispositions pour minimiser ce risque. Mais oui, je suis parfaitement d'accord avec vous, madame, le risque zéro n'existe pas.

Mais on ne peut pas nous attribuer d'augmenter un risque dans une agglomération qui comporte par essence une multitude d'autres risques.

Je voulais juste vous répondre justement sur le sinistre, parce que vous dites quand, mais je ne peux pas vous dire... Je n'ai pas de raison de vous dire que ça va brûler. Je ne peux pas voir dans l'avenir. Mais pour répondre précisément à votre question, vous parlez dans le cas d'un sinistre.

Mais notre usine sera assurée, d'accord ? Et évidemment, c'est une obligation, vous vous doutez bien, qui nous est imposée par le syndicat. Et si, d'aventure, un sinistre qui se produisait sur notre installation et qui causait du trouble à autrui, que ce soit une perte d'exploitation, une perte de chance, on a justement des assurances pour ça. C'est le but de la responsabilité civile que nous sommes obligés de contracter. Voilà.

Maintenant, ce que je peux vous dire, c'est que ça fait 30 ans que le groupe exploite des installations. Comme vous l'avez dit, monsieur, on a eu des incendies. Comme, malheureusement, beaucoup de confrères ont eu des incendies et comme, malheureusement, beaucoup d'industries ont eu des incendies, et à ma connaissance, dès lors qu'il y a eu préjudice causé à autrui, les assurances ont fonctionné pour, justement, compenser ce préjudice.

Et c'est bien là tout l'objectif des assurances. Je ne peux pas vous dire plus que ça.

Question 10 :

Même s'il n'y a pas de résidus, même si on ne trouve plus rien dans les légumes ou dans les pâturages Je vais juste me permettre de rebondir sur la question qui vient d'être posée. Déjà, il y a un biais dans ce que vous dites, c'est que vous comparez le risque de votre entreprise, qui n'est pas nul comme pour n'importe quelle entreprise, vous avez raison, mais là, on compare à un site, pour l'instant, qui est naturel, où, pour le coup, on est au risque zéro en termes de pollution.

Donc là, il y a un réel biais et je peux comprendre l'inquiétude de ces personnes-là quant à leur exploitation. Et du coup, la question qu'ils posent est quand même totalement légitime. On en arrive à ma question, qui est le choix de cet emplacement qui, moi, me questionne vraiment.

Vous disiez, j'ai bien compris, qu'en fait, par un jeu d'élimination, vous étiez arrivé à deux possibilités.

Néanmoins, dans ces critères-là, je me demande si tout a bien été pris en compte en termes d'environnement. Et donc ça a été déjà soulevé, mais vous n'y avez pas répondu complètement. Encore une fois, on part d'un site naturel qu'on va bétoniser, donc on va être encore sur une artificialisation des sols. Donc vous dites que c'était ce lieu-là qui était mieux en termes de transport. Est-ce que le coût écologique donc en termes de CO2 etc. a été réellement comparé à l'utilisation d'un site industriel préexistant qu'il aurait fallu transformer ou là pour le coup on était dans un lieu qui était déjà dédié à

de l'industrialisation donc qui n'allait pas apporter de nuisance supplémentaire. Et donc parce que le projet en lui-même moi je le trouve très très beau. C'est juste moi le fait de le mettre sur un lieu naturel, pourquoi ne pas le mettre sur un site industriel, désaffecté, existant ?

Fabien Charreyre :

Vous avez lié à la chose d'avant. Je crois qu'on disait avec vous, madame, et vous, monsieur qui êtes associé, si j'ai compris, on tentait de répondre à deux choses.

Il y a le fait, en cas d'un incendie, d'une question de santé, et je crois avoir répondu, tout serait testé pour déclarer que les productions sont bonnes ou ne sont pas bonnes. Voilà, ça, c'est un fait. On est en France, tout ça est très encadré.

Et puis, on tentait de répondre à un deuxième sujet, et Hugo vous a répondu, c'est la responsabilité civile de tout citoyen français. On ne cause pas un dommage à l'autre sans le réparer.

Donc, s'il y avait dommage, j'ai envie de dire envers vous, mais envers n'importe qui, en fin de compte, on répare.

Ensuite, monsieur sur l'artificialisation. Je sais qu'il y a un débat français sur l'artificialisation, mais ramené à Mably et à la parcelle du projet, on est sur une parcelle en zone industrielle. Et nous, on a effectivement des règlements d'urbanisme qui sont votés. Nous, on est extérieur à ces communes, mais comme chaque citoyen, le règlement s'applique à nous. Et je passerai le micro. Et je passerai le micro, mais en précisant une information que je tiens à donner.

Maurice Giroudon :

J'espère que vous ne vous adressez pas à moi, monsieur, en parlant du maire. Je ne suis pas du tout... Vous avez bien compris qui je suis. Donc effectivement, je suis complètement indépendant de la société qui présente le projet. du syndicat, des mairies.

Donc ne vous méprenez pas, moi je suis là pour vous écouter. Je prendrai en compte toutes les remarques que vous ferez, toutes les questions que vous posez et les réponses qui sont apportées. Et je les enrichirai très certainement parce que moi aussi j'ai des questions à poser sur ces sujets-là.

Mais vous pourrez trouver mes questions et les réponses sur le site et tout ça servira effectivement à faire un rapport et des conclusions motivées à la fin. Je laisse la parole aux élus maintenant parce que je pense que c'est eux qui peuvent répondre à ce sujet.

Mais s'ils ne peuvent pas répondre tout de suite, ils pourront le faire un peu plus tard.

Eric Peyron :

Oui, bonjour. Pour répondre à votre question, effectivement, cette zone est classée dans les documents d'urbanisme de la commune comme une zone d'activité à vocation industrielle. Toute la zone de Bonvert est classée de ce type-là sur le PLU. Donc il se trouve que l'installation correspond exactement à la classification qui est sur la zone de ce PLU et répond donc à toutes les règles urbanistiques qui sont liées à cette zone. Alors, il se trouve que lorsqu'un PLU est adopté par une collectivité, il y a aussi une enquête publique. Et quand il a été adopté, c'est avant ce mandat, je ne vais pas souvenir qu'il y a eu

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

quelconque opposition à la création de ces zones d'activité.

Alors, je vous rappelle que le site n'est pas classé en zone naturelle et je vous rappelle aussi que le choix, est un choix qui relève du SEEDR. Comme vous l'a expliqué M. Boire, ce n'est pas un choix qui relève de la municipalité de Mably. Tout à fait. Moi, je signe un permis de construire pour attester que le projet correspond aux règles d'urbanisme.

Question 11 :

Yves, Cité de Mably.

Moi j'ai une remarque, une question. Ma remarque c'est que je suis catastrophé. Quand je vois l'espace de Bonvert se transformer comme ça avec chaque année un autre projet industriel, avec Market qui est pour moi une verrue et un vrai non-sens, qui a un vrai long sens au niveau de l'environnement chez nous et économique aussi parce que 30 employés, on en prévoyait 300, il n'y en a que 30 et puis quand j'ai lu, j'ai pris un peu le temps pour lire la notice non technique Et quand j'ai vu les bâtiments qui vont se construire ou qui devraient se construire, franchement, j'ai trouvé ça plus qu'affolant.

J'ai même plus envie d'aller me promener là-bas. Franchement, ma vie se transforme en... Bon, voilà. Enfin il y a quelque chose comme ça qui m'interroge, moi. Je trouve que si c'est ça, le progrès, c'est un vrai contresens.

Même si j'entends parfaitement peut-être l'utilité de votre entreprise et puis d'être dans les normes et tout ça, je ne remets pas ça en question. Moi, ce qui m'interroge le plus, c'est le choix du site. Alors M. le maire a répondu. OK, c'est un PLU, c'est validé.

Ça me pose la question de l'opposition, effectivement, à un moment donné, qu'a-t-elle fait pour alerter un peu les citoyens de comment allait devenir ce site-là ?

Et puis hier, en lisant justement cette notice, il y a quelque chose qui m'a intrigué, c'est de voir que le barycentre, comme vous y expliquez tout à l'heure, au niveau des collectivités, que peut-être dans un premier temps, c'était les collectivités, mais que ça allait peut-être s'agrandir, ce barycentre avec d'autres départements voisins.

Alors, je voulais voir si ma lecture, ma compréhension de ce que j'ai lu, allait erroné, allait fausse, ou effectivement, au bout de quelques années, de bons fonctionnements au niveau des différentes collectivités qui vont amener leurs déchets ici seront agrandis à d'autres départements voisins.

Donc, est-ce que vous pouvez me répondre sur cette question-là ?

Fabien Charreyre :

On a une usine, je l'ai dit tout à l'heure, qui ouvre avec une capacité de 50 000 tonnes et on vous l'a exposé, elle ouvrira d'abord sur les 36 000 tonnes du contrat.

Donc il y a effectivement 14 000 tonnes qui peuvent venir de ce département de Loire ou des départements limitrophes tels que c'est écrit dans la demande d'autorisation.

Alors, ça ne veut pas dire qu'on va recevoir tous les départements, parce qu'on va recevoir 14 000

tonnes, c'est-à-dire, dit autrement, potentiellement, on peut recevoir 14 autres 1 000 tonnes, c'est-à-dire, dit autrement, la moitié de ce qui est apporté aujourd'hui.

Question 12 :

Bonjour, je suis Monsieur Lachat, j'habite aux Tuileries. Je suis aussi client pour les légumes. Moi, c'est plutôt un aspect financier qui m'inquiète, au-delà des 50 000 tonnes que vous nous annoncez, puisque dans votre document, vous nous précisez aussi que vous avez une capacité de 20 tonnes à l'heure de traitement. Et si vous faites 50 000 tonnes, par rapport au nombre de jours que vous nous annoncez, on n'est plus à 8 heures de boulot par jour mais à 960 parce qu'on dépasse les 20 tonnes. On est à 24 tonnes/heure. Donc il faudra voir les calculs de la plaquette ou moi je n'ai pas compris.

La deuxième question c'est pour le SEEDR. On va voir, moi j'aimerais savoir combien on paye la tonne de déchets, puisque c'est nous, citoyens, qui allons payer avec notre redevance. Alors la TEOM, déjà, sur Roannais Agglo a augmenté d'un million d'euros l'année dernière, entre 2022 et 2023, donc j'aimerais bien savoir combien on paye la tonne, parce que si on doit amortir une usine à 30 millions, par rapport à ce qui a été dit, normalement, à 63 euros la tonne, on rentre 30 millions en 15 ans.

Donc combien on paye ?

Hugo Rechter :

Juste pour répondre sur la question du débit, le débit, c'est le débit nominal de la ligne, c'est-à-dire que la ligne, quand elle tourne, elle tourne à 20 tonnes d'heures. Mais du coup, je n'ai pas compris le nombre d'heures.

C'est-à-dire qu'en fait, comme l'a dit Fabien, on a une certaine quantité de déchets qui arrive au quotidien. Et dès lors que la quantité de déchets a été triée, la ligne s'arrête. Donc elle ne tournera que pour trier la quantité de déchets. Je ne comprends pas...

Honnêtement, c'est juste pour le calcul, pour bien comprendre. En l'occurrence, si on trie à 24 tonnes/heure au lieu de trier à 20 tonnes/heure, on les triera plus vite. Oui mais attention, encore une fois vous faites des calculs en disant il y a 50 000 tonnes à 250 jours ouvrés etc. etc.

En étant au réel, il y a une certaine quantité qui arrive par jour, on trie un débit nominal garanti de 20 tonnes heure, donc pour trier x tonnes, x heures on va trier à 20 tonnes heure, si on tourne plus vite à un débit qui est supérieur, et ça c'est juste le gain industriel, c'est-à-dire qu'on aura fait de la productivité industrielle, et bien dans ce cas-là, on triera ces mêmes tonnes plus vite. C'est le débit garanti de l'usine en fait.

Jean-Yves Boire :

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Alors, comme il me semble l'avoir expliqué tout à l'heure, l'amortissement de cet équipement, donc c'est une redevance à la tonne en 30. Donc on sait aujourd'hui, et c'est contractuel, donc ça, on pourra vous le communiquer.

Je n'ai pas tous les chiffres en tête, évidemment, mais on pourra vous communiquer. Donc le coût de la tonne en 30 de cet équipement, ça a été finement étudié et ça a été validé de façon qu'on sache sur les 15 prochaines années ce qui va se passer.

Donc les chiffres exacts, je ne les ai pas tous en tête, je ne vais pas vous dire des bêtises, mais on vous le notera.

La mission qu'on nous a confiée, parce que nous, on nous confie une mission, c'est de sécuriser l'avenir en termes de qualité et de tri des déchets, 1er point, et en termes de stabilité économique. Ca, c'est un 2e point.

Comment stabiliser économiquement le traitement de déchets quand on est soumis uniquement à la loi des marchés. Aujourd'hui, on a un contrat d'enfouissement avec Suez qui va se terminer fin 2027. Je n'ai aucune idée de savoir si on reconduit à tout mettre dans le trou, c'est-à-dire enfouir tout. A quelle sauce on va être mangé, donc fin 2027, début 2028 ? On est incapable de le dire. Aujourd'hui, il y a du simple au triple, donc en fonction de l'offre et de la demande.

Il faut savoir que l'Etat, la région qui a la compétence au niveau du SRADET et donc au niveau de la gestion des déchets, imposer la diminution et les autorisations d'enfouissement par deux. Les opérateurs qui sont en charge de l'enfouissement Ils vont continuer à tourner.

Donc, si on a deux fois moins de possibilités d'utilisation et que l'on a autant de matières à enfouir, il est évident que les prix vont monter en cascade et de façon exponentielle. Et ça, c'est alors évidemment, je n'ai pas la boule de cristal pour vous dire ça coûtera 230 ou 240 ou 310.

Ça, je ne le sais pas, l'enfouissement. Mais on sait qu'aujourd'hui, on arrive déjà à 230 euros la tonne. Il y a des marchés aujourd'hui qui se signent quand on met tout dans le trou sans trier à 230 euros la tonne. Et ça, c'est sans compter la TGAP, la fameuse taxe des activités polluantes, qui vient s'ajouter à ça et qui va elle aussi augmenter parce que l'État n'a que ce levier pour nous inciter justement à trier et arrêter de tout mettre dans le trou. Donc, économiquement, il n'y a pas photo. On sait où on va.

Alors, les chiffres, je ne peux pas vous les donner comme ça, mais on pourra les communiquer sur le... On sait exactement où on va pour les 15 prochaines années. Et on sait déjà aujourd'hui que le coût de la tonne en 30 dans cet équipement n'est pas supérieur à ce qu'on peut voir sur certaines réponses aujourd'hui d'appels à concurrence par rapport à l'enfouissement. Donc voilà, nous, c'est la mission qu'on nous a confiée et c'est la mission que l'on souhaite, évidemment, à laquelle on souhaite répondre.

Maurice Giroudon :

Je prends note de votre engagement à fournir tous les éléments économiques qui répondront à la question.

Jean-Yves Boire :

Oui, simplement, il faudra s'armer un petit peu de patience pour comprendre les tableaux, parce qu'évidemment, ça non plus, c'est pas sorti du chapeau. On ne s'est pas dit, tiens, on va prendre telle

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

décision comme ça. Donc, on a tous les éléments. Les éléments, vous les aurez.

Il faudra prendre le temps de les analyser. Et vous, aujourd'hui, on sait ce qui va se passer sur les 15 prochaines années. Je vous mets au défi de me dire à combien on va enfouir la tonne en 2028, en 2029 ou en 2030. Ça, honnêtement, on est incapable de cibler ça.

Donc il faut la sécurité et il faut savoir où on va. Il faut avoir un cap et il faut le maintenir, ce cap.

C'est sûr qu'on peut toujours se poser ce genre de questions, c'est une évidence, mais il n'empêche que nous, syndicats, on se doit de répondre à toutes les collectivités, il n'y a pas qu'auront une agglomération, on doit se répondre, on doit être en capacité de répondre par rapport justement à cet engagement financier donc sur les prochaines années de façon à ce que les ménages sachent où on va.

Alors dernier point quand même, c'est que le traitement n'est qu'une partie de la de la de la taxe ou de la redevance que vous payez, parce qu'il y a à ça à rajouter, évidemment, les collectes, la gestion des services, la gestion des déchetteries, etc.

Donc tout ça, ça englobe et ça conduit à une taxe que vous payez soit sur votre taxe foncière, soit en redevance, et qui permet de comprendre où on en est. Donc la part du traitement, nous, on nous a demandé de la stabiliser pour les 15 prochaines années. Et voilà, on souhaite vraiment y répondre.

Merci.

Question 13 :

Oui, Marc, je suis également à 500m de Ground Zero.

Ma question porte sur l'assèchement des matières, vous avez dit tout à l'heure que ça représentait effectivement une masse importante à assécher et j'ai cru comprendre dans les réponses aux questions que les vapeurs étaient mises vers l'extérieur.

Je me pose la question des odeurs. Quand on fait cuire un chou-fleur, on sait bien par la vapeur que c'est du chou-fleur qui est en train de cuire.

Donc quand c'est de la merde, c'est pareil. Ensuite, deuxième facette à ma question, c'est quel est le bilan énergétique pour assécher ces matières et pour faire fonctionner l'usine en général ?

Fabien Charreyre :

Très rapide. C'est l'objet de notre troisième brevet. On utilise, en fin de compte, une propriété très simple. Plus l'air est chaud, plus il se charge en humidité, c'est-à-dire plus les molécules se dilatent. Et donc, on véhicule des masses d'eau sur des masses d'air.

On prend ensuite le fait que le compostage est une fermentation qui dégage très peu d'odeurs, en vérité. On le sait tous. Versus la méthanisation qui est puante. Le cerveau humain détecte ces deux

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

types de fermentation. Et donc, par la fermentation aérobie, donc compostage, on obtient 80 degrés, c'est-à-dire la température d'une chaudière. Et quand on a ces 80 degrés, on vient circuler l'air qui donc se charge d'humidité et l'emmène à l'extérieur. Voilà comment est-ce qu'effectivement on arrive à ça. Il n'y a pas de magie. Mais c'est une idée originale et que nous avons brevetée.

Hugo Rechter :

Juste dire que la particularité de ce procédé c'est qu'on n'utilise pas d'énergie pour sécher la matière. On utilise la propre chaleur de la matière pour la sécher. Il n'y a aucune énergie utilisée. Maintenant sur la consommation électrique sur ce genre d'installation, puisqu'on est exploitant d'une usine qui est similaire, on est de l'ordre de 30 à 35 kWh de consommation électrique par tonne en 30. Je réponds avec un chiffre très précis.

Et sur les odeurs, on comprend ce que vous dites. En l'occurrence, comme l'a dit Fabien, les odeurs ne se forment pas dans l'usine. Elles se forment dès lors que vous avez ce qu'on appelle une fermentation anaérobie, sans oxygène. Et donc c'est pour ça notamment que la méthanisation, où on n'a pas d'oxygène, produit des odeurs. Nous, comme vous l'avez vu sur l'image qu'on a projetée avant, la fermentation se déroule dans des bâtiments, dans des tunnels qui ne sont pas fermés, où l'air est aspiré. Et cet air qui est aspiré est ensuite convoyé dans des tuyaux et l'air est lavé.

On va donc laver l'air avec de l'eau de manière à séparer l'air odorant qu'on va réutiliser dans le process de l'air qui n'est plus odorant et qui lui va passer par ce qu'on appelle un biofiltre.

Un biofiltre c'est simplement un massif, c'est un carré de béton dans lequel vous avez de l'écorce de bois et qui permet par un système d'échange, l'air va au fur et à mesure, de façon très lente, sortir de ce biofiltre.

Et donc là, en fait, ce que vous avez en sortie de biofiltre, ce n'est pas des fumées, c'est simplement l'évaporation de l'air qui a été lavé par de l'eau.

Encore une fois, juste sur les odeurs, vous savez, on a des engagements, pas forcément quand on parle de normes, mais c'est une norme qui est stricte, évidemment, la réglementation applicable à ce genre d'usine, mais applicable à toute usine, fixe des seuils sur les odeurs.

Elle fixe des seuils avec des points de rejet, et ces points de rejet sont contrôlés. C'est-à-dire qu'évidemment, on ne va pas s'amuser à produire des odeurs. Notre intérêt, ce n'est pas de produire des odeurs. Notre intérêt, c'est qu'il n'y en ait pas.

Je rappelle que le SEEDR, les bureaux du cèdre seront sur place à moins de 20 m de l'usine, et ils ne seront pas climatisés. En l'occurrence, il n'y a pas de problématique d'odeur sur notre site de Polignac. Il faut juste que tout le monde le sache. Le premier habitant est à 70 mètres de l'usine.

70 mètres de l'usine, ça fait 10 ans qu'on exploite, il n'y a jamais eu une plainte d'odeur de cet habitant par rapport à notre usine.

Fabien Charreyre :

Non, à Polignac, vous avez le logement du gardien dans le chenil de la SPA qui est à 70 m de nous et qui est pris en compte dans l'enquête publique et dans ce qu'on gère de normes. J'ai aussi en tête qu'à La Réunion, on a ouvert sous un lotissement. On était à 300 m d'un lotissement.

Donc il y avait un énorme enjeu. Et je vous invite à aller voir. Il n'y a aucune plainte d'odeur sur l'usine de La Réunion qui fait 170 000 tonnes, je le rappelle, de capacité.

Question 14 :

Simplement une question. Serait-il possible de visiter votre site, votre premier site ? Qui est à Polignac, il me semble.

Fabien Charreyre :

Écoutez, avec plaisir. Nous, on est dans ce programme... Je l'ai dit tout à l'heure, on n'est pas plus blanc que blanc, donc on se présente comme on est. On est dans un programme de 1 500 visiteurs par an. On partage du sens de ce qu'on fait avec les populations.

C'est comme ça aussi que beaucoup de gens, en arrivant, nous disent... Mais je n'avais jamais vu ça, je n'avais jamais compris, parce que je le ramenais à ma poubelle et je vois cette immensité. Donc la réduction commence aussi dans notre usine. Il y a des écoles qui visitent.

Les maîtresses le savent, elles nous le demandent et on est organisés. Donc c'est avec très grand plaisir...

Alors il faut regarder les conditions d'une telle organisation, mais c'est absolument avec très grand plaisir qu'on peut organiser de telles visites qui sont parlantes, à mon sens, et au cours desquelles vous pourrez bien continuer de vous informer et de nous questionner.

Question 15 :

On va faire connaissance. Bonsoir. Bruno Barriquand. Je suis conseiller municipal de Mably, élu à Mably depuis longtemps et je revendique d'être écologiste. Et donc voilà ce que j'aurais 100 questions à poser, mais bon, je vais essayer de me concentrer sur l'essentiel.

Simplement, rappeler certaines choses quand même. Au niveau de Roannais Agglomération. Moi, il y a 30 ans que je milite avec certains d'entre nous dans la salle. Je pense à Charles-Henri qui est là. Donc il a 30 ans qu'on milite pour une amélioration, une bonne gestion des déchets.

Et aujourd'hui, c'est l'aboutissement de 30 ans, pour moi, des déchets dans cette gestion puisqu'on arrive au final à ce genre d'usine.

Rappelez simplement que ce qu'on souhaitait dès le départ, c'est qu'il y ait une tarification incitative parce que les déchets qu'on n'a pas à éliminer ou à revaloriser, c'est des déchets qu'on ne produit pas.

Et là, on a une marge très importante.

Mais bon, notre société continue d'être basée sur la consommation et sur gagner plus pour travailler plus, des logiques qui devraient être complètement désuètes. Aujourd'hui, on est toujours dans le système consommé basé sur la croissance. On parle de la France qu'en termes de croissance.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Et quelle croissance ? Il faut revoir les notions de croissance. Donc là, je rentre dans des débats qui vont bien au-delà de l'implantation qui nous est proposée aujourd'hui. Mais si vous me permettez, je vais les exprimer quand même. Voilà, c'est tout ce qui est...

Et je pense, après, donc, pour revenir aussi à ce qu'a dit Éric, le maire de la commune, qui disait qu'il n'y avait pas eu d'opposition au niveau des PLU et tout, alors juste mettre un bémol, à chaque fois qu'il y a eu des PLU, et même quand j'étais élu, je savais qu'on était en conflit sur le maintien de la zone d'activité de Bonvert, de la maintenir en zone industrielle.

On a eu, dans la première décennie 2010, un projet de parc agro-alimentaire qui a été novateur, parce qu'on ne parlait pas encore trop, à l'époque, de la recherche de l'autonomie alimentaire, de l'arrêt de l'artificialisation des sols.

Donc on avait mis en place, avec aujourd'hui une association, notamment Vivre bio en Roannais, qui regroupe les producteurs et consommateurs de produits bio, on avait envisagé la reconversion de ces 100 hectares en parc agro-culinaire, avec même la production qui était emmenée par le canal dans le centre, dans le port de Rouen pour être vendue sur un marché, notamment sur un marché flottant.

On avait beaucoup d'idées, de belles idées. Rien n'a été... Le président de l'Agglo, Monsieur Nicollin, a continué sa logique libérale en disant on veut maintenir cette zone que pour de l'industrie et de l'économie.

Alors que nous, on avait aussi un projet économique, mais avec des emplois qui auraient donné envie et du sens à travailler, qui sont, à mon avis, pas du tout le sens des emplois qui vont être créés. Alors je pense au Caris, qui sont sur les plateformes logistiques.

Je pense à ceux qui vont être peut-être amenés avec des gants à trier les déchets. J'ai noté que l'intelligence artificielle allait améliorer. Heureusement, parce que quand j'ai vu ces pauvres gens qui trient les déchets en bout de chaîne à la main, je trouve ça très regrettable.

Je vais m'arrêter, je vais essayer de poser 2-3 questions concernant...

Maurice Giroudon :

Non, s'il vous plaît, M. Barriquand, je vous comprends très bien. Vous avez beaucoup de choses à dire. Je souhaiterais quand même... Je suis prêt à vous recevoir individuellement et que vous puissiez m'exposer effectivement tout ce que vous êtes en train de dire et j'essaierai de le retranscrire au mieux. Vous pouvez m'écrire. Je pense qu'effectivement autrement on ne va pas pouvoir prendre encore une ou deux questions. Juste une question.

Question 16 :

Juste la question par rapport à... Est-ce que ça ne remet pas en cause du coup, même ce projet, la nécessité de la collecte sélective ? Puisque du coup, vu qu'on ressort avec des ordures brutes et puis à la fin on a tout valorisé, c'est extraordinaire.

Donc pourquoi à la limite demander aux gens de continuer de faire un tri sélectif sur une collecte sélective ?

Moi je suis pour bien sûr, j'aurais aimé qu'on développe de manière beaucoup plus intense, notamment au niveau de la communication et de la responsabilisation des citoyens, cette collecte sélective.

Parce que je pense que la vraie solution, si on veut déjà réduire les déchets, mais après dans la valorisation, c'est d'être en amont et de faire le tri en amont, parce que la valorisation des matières premières sur des ordures brutes, je n'y crois pas.

Je sais que souvent, après, les choses prennent feu à différents échelons, soit dans le tri, soit dans le transport. Ils se perdent dans des décharges. En Espagne, ils vont, j'ai vu les cartons, Elise Lucet a fait un document, les cartons, qui n'ont même pas extraordinaire à recycler, partent au Vietnam, il y a un business là-dessus, je n'ai aucune confiance vraiment dans l'état actuel de la libération du marché.

Hugo Rechter :

Juste la question donc en ce qui concerne effectivement aujourd'hui l'incitation à trier. Alors d'abord vous dire qu'on est totalement d'accord avec vous et évidemment le plus important c'est la mise en place d'un tri à la source et donc de trier le bac jaune. Pourquoi ?

Parce que ces matières qui sont dans le bac jaune vont aussi rejoindre le recyclage et effectivement je vous le confirme, trier le bac jaune, qui est un bac dit sec, et a priori, en tout cas jusqu'à présent, était plus simple que de trier les ordures ménagères résiduelles.

Nous, on a démontré qu'industriellement, on peut aussi trier ces recyclables dans le bac noir ou violet. Et donc oui, je vous confirme qu'il y a toujours un intérêt à trier le bac jaune, puisque ces matières-là participent aussi au recyclage. Maintenant, juste sur... Il y a eu beaucoup de choses, mais juste rappelez que le centre qui a brûlé à Paris, c'est un centre de tri du bac jaune. Donc en l'occurrence, le fait que ce soit du bac violet ou des ordures ménagères résiduelles ne lui donne pas un risque plus important de brûler. Voilà. Ce n'est pas lié à la nature du déchet.

Question 17 :

Moi, j'avais une question par rapport au vapeur qui était soi-disant biologique. Par rapport aux légumes, tout ça, mais qu'est-ce que vous faites de la pollution de l'eau avec les piles, les produits plastiques et tout ce qui s'ensuit ? Vous en faites quoi ?

Cette eau qui part dans la nature, qui s'évapore, elle est soi-disant biologique et elle va avoir aucune retombée sur les légumes ? Franchement, je n'en suis pas sûr. Et 2e question, est-ce que vous êtes prêts à indemniser la déperdition de la valeur des maisons si jamais il y a des odeurs ?

Hugo Rechter :

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

La première question sur... Vous parlez de vapeur. En l'occurrence, les vapeurs ou les fumées, c'est quand il y a soit une combustion ou une cuisson. Encore une fois, ce ne sont pas des vapeurs, c'est de l'évaporation de l'eau.

Comme on peut le constater tous les jours aussi dans les champs, dès lors que le sol est chargé d'eau et que la température de l'air est plus importante, vous allez avoir une évaporation.

Ce ne sont pas des vapeurs, c'est de l'eau qui est évaporée et qui est forcément, par l'évaporation, plus chaude que l'air ambiant. Et donc ça crée effectivement cette évaporation, cette vapeur comme vous l'appellez, au-dessus du biofiltre. Maintenant sur les piles.

Alors justement, La particularité de notre procédé, et c'est l'un des brevets de la technologie, c'est qu'on ouvre les sacs sans les broyer. On est les seuls en France à faire ça.

C'est-à-dire que toutes les usines qui ont voulu faire quelque chose pour trier les ordures ménagères résiduelles, et notamment les TMB, broient les déchets en tête. Et donc effectivement, quand vous broyez un déchet en tête, vous répartissez les polluants et en l'occurrence les piles.

Nous, on ne les broie pas, on ouvre les sacs, on les lacère. On a développé ce brevet qui a été déposé dans plus de 60 pays. Et donc on ouvre les sacs, on ne broie pas le déchet. On va ensuite... La matière organique va être, comme on l'a montré, dans des andins où elle va fermenter.

Il n'y a toujours pas de broyage. Il n'y a pas de broyage. Et ensuite, on a développé une machine qui va trier les piles et les récupérer. On produit en Haute-Loire 6 tonnes de piles à partir de déchets. Et ces piles, dans SEEDRANOVA, seront également récupérées.

Et comme je vous l'ai déjà dit tout à l'heure, en l'occurrence, Toute, la matière organique qui aurait pu être au contact de ces piles et qui ensuite, à Polignac, mais pas à Mably, devient du compost, s'il y avait eu une pollution par ces piles de la matière organique, elle aurait été identifiée dans les analyses que nous sommes réglementairement obligés de faire.

Et de fait, les analyses n'ont jamais démontré la présence de métaux lourds dans le compost que nous produisons à Polignac.

Question 18 :

Daniel de Charlieu Belmont. J'ai bien compris que pour les vapeurs d'eau, on a une certitude et une incertitude. Pour les fumées, en cas d'incendie, biensûr, je pense que les fumées sont aussi blanches que pour l'élection d'un pape. Ma question c'est sur l'enfouissement, on a d'abord dans un premier temps parlé de 8% et ensuite de 28%.

Donc le lieu d'enfouissement est sur zone ou ailleurs ?

Hugo Rechter :

Il est ailleurs. Il n'y a aucun déchet qui ne sera stocké sur site. Pour le résumer de façon très simple, tout ce qui entre dans l'usine en ressort, sous forme de matière triée.

Retranscription d'un fichier audio réalisée à partir du logiciel Transkriptor

Peut contenir des erreurs ou des approximations

Le contenu retranscrit n'est fourni qu'à titre indicatif et n'a pas de valeur légale ou probante

Et donc, en l'occurrence, pour l'enfouissement des déchets résiduels, qui vient de 28 %, cet enfouissement continuera, mais de façon réduite, à aller sur le site de Cusset, dans l'Allier. Donc il n'y a absolument pas d'enfouissement sur place, ni évidemment de projets de rouvrir quelconque centre d'enfouissement. Ces déchets partiront dans l'Allier à Cusset.

Question 19 :

Bonsoir, je m'appelle Stéphanie, je suis à Mably. A vous écouter, j'ai l'impression que votre projet est magnifique, qu'il est très écologique, et pourtant il y a quelque chose dont on ne parle pas, c'est la sortie des déchets qui sont devenus des matériaux, vous les envoyez dans le Grand Est, à Mulhouse. Et pour moi c'est un non-sens écologique complet et je ne comprends pas pourquoi vous faites ce choix-là puisque les matières utilisées dans le roannais ne vont pas profiter aux roannais et pourtant les rouennais vont payer.

Fabien Charreyre :

Pardon, il y a une confusion. En fin de compte, il y a plusieurs familles de matières produites. Vous parlez pour le Grand Est, pour Mulhouse, de la livraison des combustibles alternatifs qu'on va produire.

On a répondu à un appel d'offres, donc il y a des règlements de consultation, et le règlement disait que le candidat devait fournir le contrat qui justifierait qu'il pouvait effectivement trouver à livrer son combustible. Pourquoi ?

Parce que dans notre pays, ces usines innovantes, sont un peu en avance sur l'aval, et on manque de débouchés, et on arrive à avoir des combustibles produits qui, ne trouvant pas preneur, retournent en enfouissement. Donc les élus, pour éviter ce problème, ont demandé qu'on s'assure...

Donc nous, on a un contrat avec le pôle de Mulhouse qui va consommer, c'est vrai, ce combustible, on l'a expliqué tout à l'heure, en alternative à des hydrocarbures, du fossile. Après, il y a des matières qui vont aller dans des industries qui les consomment. C'est dans le dossier, mais très rapidement, par exemple, le carton va dans le Puy de Dôme, c'est la cartonnerie de Courpière, l'aluminium va dans le Rhône, l'acier dans la Drôme, le verre en Ardèche, c'est la verrerie d'Aubenas. Voilà, il faut une industrie, il faut qu'elle soit équipée pour consommer la matière et nous on a tout intérêt, on est des acteurs du territoire, on a tout intérêt à livrer en local.

[Question Inaudible]

Fabien Charreyre :

Oui, elles sont vendues, ce qui est intéressant parce que c'est la démonstration de la création de valeur de notre métier, vous avez compris, tout est trié, tout ce qui entre ressort et on valorise au maximum.

[Question Inaudible]

Fabien Charreyre :

Alors, comme ça... Pardon, mais il y a des cours. Il y a des cours. C'est-à-dire que, annuellement, évidemment, tout ça fluctue. Mais grosso modo, on est, selon les cours qui bougent beaucoup, entre 80 000 et 150 000 euros de revenus matière dans une année sur un tel projet. C'est-à-dire que par mois, on fait 10 000 euros de facture, par mois, sur la partie des matières.

[Question Inaudible]

Pardon. Quand je parle d'Ebitda, c'est est-ce que vous enlevez toutes vos charges quand vous dites que ça vous rapporte 150 000 euros, c'est ça ? Ou 150 millions d'euros ?

Ah non, ce n'est pas 150 millions, c'est 150 000 euros.

Est-ce que vous enlevez vos charges ?

Hugo Rechter :

Non, ça, c'est du chiffre d'affaires. C'est du chiffre d'affaires. En l'occurrence, là, on parle des matières qui sont recyclées, qui sont vendues dans les industries à Val.

Et donc, bien évidemment, les recettes liées à la vente des matières ont été intégrées dans le coût du projet, de sorte que ces matières, elles sont venues... Les recettes liées à ces matières sont venues en moins du coût pour la collectivité.

Maurice Giroudon :

Non, je suis désolé, je ne prends plus de questions. Je vais vous remercier. Non, je voulais juste... Hugo, est-ce qu'on peut passer les trois, quatre dernières diapositives, juste pour conclure ?

SEEDRANOVA
REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE – 17/04/2025 – MABLY

RETRANSCRIPTION DE L'ENREGISTREMENT AUDIO

Maurice Giroudon :

Juste pour vous dire, pour la suite, le compte-rendu de la réunion de ce soir sera mis en ligne sous huit jours, là c'est une obligation que j'ai, donc on va transcrire tout ce qui a été dit et ça sera en ligne et après je ferai en sorte de faire un résumé de ce soir pour qu'il soit plus facilement consultable.

Je rappelle de toute façon que pour consulter le dossier, poser des questions, déposer vos contributions, allez bien sûr sur le site, avec le registre, l'adresse mail, vous pouvez toujours m'envoyer un courrier postal, et pour participer à la prochaine réunion publique, ce sera le 23 juin, Mais il y aura aussi auparavant la permanence que je vais tenir au début juin et là je vous demande de prendre rendez-vous directement sur le site aussi pour avoir des rendez-vous sur cette permanence.

Si jamais la permanence ne suffisait pas pour le nombre de rendez-vous qui sont demandés, je ferai d'autres rendez-vous par la suite.

Ne vous inquiétez pas.

Et donc, il y a encore une diapo, non ? Ah voilà, pardon.

Oui, donc, je rappelle ce qui avait été dit tout à l'heure, mais qui est vraiment les échéances les plus proches. C'est-à-dire que mon rapport et mes conclusions, je dois les remettre dans les 3 semaines après la consultation. Et bien sûr, ils seront à la disposition de tout le monde, sur le site et que le préfet de la Loire, et c'est lui à la fin qui est le seul à avoir le dernier mot de l'histoire, je dirais, effectivement, c'est l'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation et il prend généralement cette décision avec assorti de prescriptions et d'obligations pour le site s'il autorise le projet.

Voilà.

Je vous remercie beaucoup pour votre participation.

Vous êtes venus nombreux.

Vous pouvez continuer effectivement à...

Si vous souhaitez...

Vous pouvez en mettre autant que vous voulez, mais si... Oui, oui, vous pouvez poser question par question, s'il vous plaît.